



# **PROJET D'ETABLISSEMENT DISPOSITIF ANEF**

Association de gestion Relais

2023-2027



## SOMMAIRE

1.	L'association de gestion Relais.....	1
1.1	Genèse et fondements du projet associatif .....	1
1.2	Les services de l'association.....	2
2.	Le foyer ANEF : Origines et constats actuels.....	3
3.	Un projet d'établissement refondé .....	5
3.1	Cadre légal, finalité et missions.....	5
3.2	Méthodologie de la refondation .....	6
3.3	Un dispositif décliné en trois services .....	7
3.3.1	Habilitation .....	7
3.3.2	Ressources humaines.....	8
3.4	Des repères de fonctionnement transversaux .....	18
3.4.1	Des espaces de vie sécurisants, chaleureux et adaptés .....	18
3.4.2	Des modalités d'accompagnement individualisées.....	19
3.4.3	Les thématiques de l'accompagnement global .....	24
4.	Les projets de service .....	38
4.1	Le foyer ANEF .....	38
4.1.1	Le bâti et l'implantation géographique .....	38
4.1.2	Public accueilli et projet pédagogique .....	39
4.1.3	Le processus d'accueil .....	39
4.1.4	La vie quotidienne .....	45
4.1.5	Les modalités d'accompagnement .....	49
4.1.6	La participation des jeunes accueillies .....	51
4.2	La Boussole .....	52
4.2.1	Le bâti et l'implantation géographique .....	52
4.2.2	Public accueilli et projet pédagogique .....	54
4.2.3	Le processus d'accueil .....	54

4.2.4	La vie quotidienne .....	57
4.2.5	Les modalités d'accompagnement .....	60
4.2.6	La participation des jeunes accueillies .....	61
4.3	Le foyer L'Ilot.....	62
4.3.1	Le bâti et l'implantation géographique .....	62
4.3.2	Public accueilli et projet pédagogique .....	63
4.3.3	Le processus d'accueil .....	64
4.3.4	La vie quotidienne .....	68
4.3.5	Les modalités d'accompagnement .....	70
4.3.6	La participation des jeunes accueillies .....	72
5.	Auto-évaluation des pratiques .....	73

# **1. L'association de gestion Relais**

## **1.1 Genèse et fondements du projet associatif**

L'association de Gestion « Relais » émane du mouvement des Foyers de Jeunes Travailleurs Lyonnais notamment, depuis 1928, sous le nom de « Maison d'Accueil du Jeune Ouvrier » (MAJO). Les Pères Jésuites ont créé, puis géré, chaque structure qui est devenue autonome en 1977.

L'association Relais est donc une association indépendante depuis cette date.

L'objet de l'association de Gestion « Relais » est le suivant : « L'association, sans but lucratif, a pour objet, en dehors de toute préoccupation politique ou confessionnelle et sans exclusive, de promouvoir des actions de prévention, d'œuvrer à la protection, l'éducation, la réadaptation, l'insertion sociale et professionnelle de personnes (enfants, adolescents, adultes) rencontrant des difficultés matérielles ou psychologiques, ou se trouvant en danger moral, physique, ou victimes d'exclusion.

Pour ce faire, elle a vocation à créer et gérer des établissements et services d'accueil, de prévention, d'actions éducatives, de réinsertion, de logement, d'hébergement et de restauration ».

Le projet de l'association « Relais » se fonde sur quelques éléments clefs : le vivre-ensemble, la tolérance, la mixité sociale. Ces grands principes se traduisent en axes qui apparaissent ensuite dans les différents projets d'établissements.

- « *La socialisation, en tant que processus, est le principe fondateur de l'acte éducatif* ». Elle commence par un environnement sécurisant et contenant et s'éprouve ensuite à travers différents vecteurs comme l'emploi, la culture, la formation, la mobilité ou encore les loisirs.
- « *L'habitat* » est le premier point d'ancrage du vivre-ensemble. Il favorise la mixité sociale, la réalité pluriculturelle, « *où les clivages tendent à s'estomper pour laisser place à une réelle dynamique du "apprendre à vivre ensemble"* », au-delà des différences.
- « C'est sur la base des problématiques sociales constatées, auxquelles sont confrontés les jeunes, que l'Association met en œuvre des moyens humains et matériels ». Les établissements travaillent à partir d'un diagnostic partagé avec les partenaires et services prescripteurs (Aide Sociale à l'Enfance, services judiciaires etc.).

Le siège de l'association est situé au : 85 rue du Dr Frappaz – 69100 Villeurbanne.

L'association « Relais » est déclarée à la Préfecture du Rhône le 20/10/77 sous le n° W691059409. Il s'agit d'une association conformément à loi du 1er juillet 1901

## 1.2 Les services de l'association

Au fil de son histoire et en accord avec les valeurs promues au sein de son projet, l'association de gestion Relais s'est attachée à proposer des réponses cohérentes aux besoins des jeunes accompagnés. Ainsi l'association se positionne à la croisée des politiques publiques de la protection de l'enfance, de l'insertion et du logement accompagné. Elle s'attelle à proposer un panel de solutions adaptées à la diversité des parcours et problématiques rencontrées par ces jeunes au travers de 5 établissements et services :

- **Le foyer de jeune travailleur (FJT) Jacques Monod** : D'une capacité de 140 logements, cet établissement accueille et accompagne 101 jeunes travailleurs (18-30 ans) et 39 jeunes dits « confiés » dont 5 mineurs ASE (16-18 ans), 10 jeunes en contrat jeune majeur, 15 mineurs non accompagnés et 9 jeunes placés dans un cadre pénal (PJJ).
- **Le FJT résidence Yves Chauvin** : d'une capacité de 104 logements. Cet établissement accueille et accompagne des jeunes salariés, alternants ou étudiants âgés de 18 à 30 ans.
- **Le CHRS Rivages** : D'une capacité de 30 places. Cet établissement héberge et accompagne sur orientation de la Maison de la Veille Sociale 16 femmes seules (18-25 ans) et 14 femmes seules avec enfants (18-30 ans) dont 2 dans le cadre d'un accueil d'urgence au sein d'appartements diffus à Lyon et Villeurbanne
- **Le dispositif Relais-IML** : D'une capacité de 12 logements au 1er janvier 2023, ce service accompagne des ménages en situation de précarité orientés par la MVS dans le cadre de sous-locations d'appartements diffus au sein de la Métropole de Lyon
- **Le foyer ANEF** : Cet établissement situé à Lyon 6ème est habilité à recevoir 22 adolescentes de 14 à 18 ans, confiées par l'autorité Judiciaire ou par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) au titre des articles 375 et suivants du code civil et de l'article L221-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF).

-

Bien que ces établissements répondent de missions qui leurs sont propres, l'association Relais promeut un fonctionnement décloisonné des pratiques d'accompagnement en son sein. Par l'intermédiaire de projets communs, de partage de pratiques entre équipes et de temps institutionnels réguliers, l'association favorise la synergie entre ses établissements. Cette dynamique a pour finalité de proposer auprès des jeunes accueillis un parcours d'accompagnement sécurisé au sein de l'association. Ceci permettant d'éviter l'écueil de ruptures institutionnelles trop abruptes, tout en se préservant d'une volonté de réponse à l'ensemble des besoins au sein d'un même dispositif.

## **2. Le foyer ANEF : Origines et constats actuels**

Le Foyer ANEF appartenait à l'Association Nationale d'Entraide Féminine, créée par Madame MICHELIN, déportée et survivante du camp de Ravensbrück. Il s'agissait alors, au sortir de la seconde guerre mondiale, de venir en aide aux jeunes filles dans le besoin et le dénuement. Le foyer a volontairement conservé le nom originel, signe de la volonté de l'association Relais de s'inscrire dans des valeurs communes résumées en ces quelques mots « une main tendue, une présence affectueuse, une possibilité de travail pour ne pas avoir à connaître l'abandon et le mépris ».

C'est en 2005 que l'association de gestion Relais, répondant à une proposition de l'ANEF Rhône, reprend la gestion de l'établissement dans le cadre d'une fusion.

Cet établissement est ouvert 365 jours par an et propose jusqu'en 2023, 18 places d'accueil collectif dans un bâtiment situé 85 rue Louis Blanc à Lyon 6<sup>ème</sup> et 4 places en appartements diffus sur les communes de Lyon et Villeurbanne nommés « chambres extérieures ».

La situation en centre-ville permet d'accompagner les adolescentes à s'insérer dans la cité. Ainsi la très grande proximité avec les transports en commun facilite les déplacements vers les établissements scolaires et de formation.

En outre, le foyer ANEF est identifié comme proposant une pédagogie et un accompagnement individualisé à même d'accueillir des adolescentes en situation de grande vulnérabilité ne parvenant pas à se stabiliser dans un lieu d'hébergement (errance, prostitution, toxicomanie).

Toutefois, force est de constater depuis plusieurs années les limites et l'inadéquation du projet actuel de l'ANEF. Nous retenons à ce titre deux indicateurs majeurs :

- Une baisse sensible de l'activité du foyer ANEF, notamment pour les exercices 2020 et 2021.
- Un groupe de jeunes accueillies principalement constitué par des adolescentes marginalisées ou risquant de l'être.

Les facteurs d'explication de cette situation sont à la fois structurels et fonctionnels.

Premièrement le bâtiment du 85 rue Louis Blanc se veut vieillissant et inadapté à l'accueil d'un collectif aussi important d'adolescentes. Parmi les points notables nous retenons un réfectoire sombre et bruyant, des chambres exigües et des sanitaires intégralement collectifs. Ces conditions d'hébergement ne favorisent pas l'apaisement nécessaire aux adolescentes accueillies, voire renforce certaines de leurs problématiques compte tenu de la promiscuité. Ainsi, à défaut d'être un levier éducatif, la vie collective de l'établissement devient une contrainte pour une majorité de ces jeunes.

Cette situation structurelle participe également au renforcement d'une problématique de fonctionnement du service. La concentration, en un même espace, d'un public très marginalisé contribue à l'essaimage au sein du groupe de pratiques à risque jusque-là exceptionnelles (fugues, prostitution, consommations de toxiques). L'accompagnement de l'équipe éducative est également mis à mal en se centrant de fait sur une gestion des événements à court terme au détriment d'un soutien éducatif individualisé visant la sécurisation du parcours de ces jeunes.

En outre, cette homogénéisation des profils accueillis tend à produire une difficulté systémique à l'admission de nouvelles adolescentes au sein de l'établissement. Nous sommes à l'écoute de professionnels de l'ASE questionnant leurs orientations au sein du foyer compte tenu de la cohabitation d'adolescentes aux problématiques très éloignées.

En l'état et au regard des indications nationales et métropolitaine pour la protection de l'enfance, le foyer ANEF est confronté à une problématique de fond, à savoir : Comment permettre à ces jeunes, prises en charge et accueillies dans des unités collectives depuis leur jeune âge, à se préparer au monde adulte qui les attend ?

Répondre à cette problématique, implique une refondation intégrale du projet institutionnel du foyer ANEF. A partir des constats explicités préalablement et en s'appuyant sur les savoir-faire existants au sein du service et de l'association, il s'agit d'apporter des solutions nouvelles de protection, adaptées aux besoins de ces grands mineurs en fin de parcours ASE.



### **3. Un projet d'établissement refondé**

#### **3.1 Cadre légal, finalité et missions**

Le projet d'établissement ou de service est un outil de travail obligatoire généralisé par la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002. L'article l311-8 du CASF stipule : « *Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement [...]* ».

Le projet d'établissement vise plusieurs finalités :

- Garantir le droit des usagers en définissant des objectifs en matière de qualité des prestations et en rendant lisible les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure.
- Le projet d'établissement est un document de référence pour les équipes et l'ensemble des destinataires
- Le projet d'établissement s'inscrit dans une dynamique, tant par sa production que par sa mise en œuvre.
- Le projet d'établissement est évolutif et propose des perspectives à court, moyen et long terme.
- Il est présenté à l'ensemble des autorités de contrôle et de tarification, dans le cadre du renouvellement des habilitations et autorisations.

Le foyer ANEF répond des politiques publiques relatives à la protection de l'enfance dont l'organisation est notamment définie par :

- La Loi 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance
- La loi 2016-297 du 14 mars 2016 relative à l'enfance en danger
- La loi 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants

Nous pouvons définir la finalité du foyer Relais-ANEF comme telle : « Protéger au quotidien des adolescentes en situation de vulnérabilité et/ou de danger de 14 à 18 ans, et favoriser leur autonomie et leur épanouissement. »

L'établissement assure la protection de ces mineures dans le cadre d'un **hébergement** et d'un séjour adapté à l'âge et à la situation des adolescentes accueillies. Ce dernier comprend toutes les **actions d'éducation, de formation, d'animation, de soin et d'orientation nécessaires à leur insertion**. Ce projet d'établissement vise à présenter la déclinaison opérationnelle de ces missions.

### 3.2 Méthodologie de la refondation

Acteur du secteur associatif habilité, le foyer ANEF est inscrit dans le schéma métropolitain de la protection de l'enfance. Le diagnostic préalable à ce projet de refondation a donc été le fruit d'une concertation avec les services de la Direction de la Prévention et de la Protection de l'enfance (DPPE).

Se basant sur les constats cités précédemment, le Conseil d'Administration et la Direction de l'association Relais amorcent avec la DPPE un travail de diagnostic partagé dès l'automne 2021. Dans la continuité de l'évolution des politiques publiques relatives à la protection de l'enfance, celui-ci met en exergue la nécessité de diversifier l'offre de services afin que celle-ci réponde plus justement aux besoins des mineures pris en charge.

Aussi il est convenu que deux notions président à la refondation du projet ANEF :

- L'offre de prise en charge doit être diversifiée et modulable afin de s'adapter au parcours des jeunes accueillies. L'accompagnement individuel et collectif ne doit plus être subi, il doit être un choix cohérent dans le respect du projet et du parcours de chaque jeune.
- Les conditions d'hébergement choisies doivent être au service de la protection et de l'apprentissage des adolescentes accompagnées à l'orée de leur majorité.

Outre ces besoins d'évolution, l'association Relais s'est attachée à faire état des savoirs faire développés par l'équipe du foyer ANEF en termes de pratiques d'accompagnement. Aussi, la refondation du projet d'établissement vise également à assurer une forme de continuité des bonnes pratiques envers ce public, parmi lesquelles nous soulignons :

- La qualité d'accueil des adolescentes accueillies
- L'agilité et l'adaptabilité des réponses éducatives proposées
- La mixité des situations prises en charge

Par ailleurs, l'association s'est montrée soucieuse de faire perdurer son engagement dans le travail de réflexion inter-associatif et pluridisciplinaire piloté par la DPPE quant à la problématique de la prostitution des mineures. Particulièrement impacté par cette question, le foyer ANEF a partagé le constat d'un besoin de réponses aussi diverses qu'innovantes afin d'être en mesure de protéger les mineures victimes des réseaux prostitutionnels. Ce projet d'établissement vise à proposer de répondre, pour partie, aux besoins identifiés collectivement.

La phase d'écriture de ce projet d'établissement a été le fruit d'un travail de co-élaboration entre le conseil d'administration, la direction de l'association et les professionnels en poste au foyer ANEF<sup>1</sup>. Elle s'est déroulée entre le mois de décembre 2022 et mars 2023.

D'un point de vue opérationnel, cette écriture a été organisée sous la forme de 6 ateliers collectifs de 2 heures. Chacun d'entre eux a été l'occasion d'évaluer les besoins pratiques pour l'accompagnement des adolescentes accueillies sur une thématique donnée. Les professionnels ont investi ces temps afin de confronter la diversité des réponses possibles et se sont accordés sur celles apparaissant comme la plus indiquées.

### **3.3 Un dispositif décliné en trois services**

#### **3.3.1 Habilitation**

Au regard du diagnostic établi et sur proposition de l'association de gestion Relais, il est établi par la DPPE une extension du nombre de places d'accueil du foyer ANEF, soit un passage de 22 à 26 adolescentes prises en charge. La typologie de ces dernières demeure inchangée, soit des adolescentes de 14 à 18 ans confiées à l'ASE au titre des articles 375 et suivant du Code Civil ou de l'article L221-1 du CASF. L'hébergement de ces jeunes est prévu 365 jours / an.

La refonte du projet prévoit la transformation des modes d'accueil avec un redéploiement de ces places au sein de 3 services disposant chacun d'une équipe de professionnels dédiée.

Le foyer L'Ilot. Ce service a vocation, sous les modalités de fonctionnement d'un lieu de vie, à accueillir 6 adolescentes confiées à l'ASE en situation de grande errance dont une au titre d'un accueil temporaire de répit.

---

<sup>1</sup> Outre la cheffe de service et l'équipe éducative de l'établissement, les services généraux ont également été associés au travail de réécriture.

Le foyer ANEF. Ce service accompagne, sous les modalités de fonctionnement d'une maison d'enfant à caractère sociale (MECS), 12 adolescentes dont 2 dans le cadre d'un accueil d'urgence.

Le service La Boussole (83 rue Louis Blanc). Ce service héberge et accompagne 8 adolescentes au sein de logements individuels (6 studios diffus de droits commun et 2 studios répartis entre le FJT Monod et le FJT Chauvin).

### 3.3.2 Ressources humaines

Le redéploiement des places d'accueil du dispositif ANEF et les besoins repérés dans le cadre du diagnostic préalable impliquent un nouveau calibrage des ressources humaines, une réorganisation du fonctionnement et la création de postes spécialisés. L'affectation des postes à chacun des services constitue le nouvel organigramme suivant :



Mise à jour 21/03/2023

L'ensemble du personnel cité est lié contractuellement à l'association de gestion Relais<sup>2</sup>. Leurs missions sont détaillées pour chacun dans une fiche de poste annexée au contrat de travail.

Chacun des trois services répond à des besoins spécifiques des jeunes accueillies et dispose, par conséquent, de modalités d'organisation singulières. Toutefois nous notons des rôles transversaux pour chaque métier représenté au sein du dispositif :

<sup>2</sup> Cf organigramme associatif en annexe du projet d'établissement

- Le personnel de Direction

#### ✓ **Le directeur**

Nommé par le Conseil d'Administration, le directeur de l'association Relais a pour fonction d'assurer la mise en œuvre de la politique générale de l'association définie dans le cadre du projet associatif.

Par délégation du président de l'association, le directeur assure la responsabilité générale de la gestion administrative, matérielle et financière des établissements et services de l'association Relais au bénéfice des personnes rencontrant des difficultés matérielles ou psychologiques, ou se trouvant en danger moral, physique, ou victimes d'exclusion.

Il assiste le Conseil d'Administration dans le suivi de la gestion financière et patrimoniale de l'association. Il en assure les opérations dans la mesure des délégations qu'il reçoit.

Les différentes fonctions du directeur portent sur quatre axes :

- Fonction politique et de développement
- Fonction management / organisation
- Fonction gestion/contrôle
- Fonction gestion des ressources humaines

#### ✓ **Le chef de service**

Le chef de service fait partie intégrante du comité de direction associatif. Son rôle principal est d'assurer la mise en œuvre opérationnelle du projet d'établissement du dispositif ANEF. Pour ce faire il assure une présence sur les 3 sites concernés.

De manière non exhaustive, le chef de service veille à la continuité de service en assurant :

- L'organisation des plannings des équipes éducatives et services généraux du dispositif (hors technicien et service comptable)
- La gestion des besoins de remplacement
- La préparation des variables de paie

En lien avec la direction associative, il participe au recrutement des salariés du dispositif ANEF.

Il représente le Directeur dans les différentes relations avec les partenaires : ASE, autorités judiciaires, établissements scolaires, partenaires associatifs.

Il pilote l'action pédagogique des équipes éducatives et en contrôle l'efficacité et la cohérence. Il est à ce titre chargé :

- D'assurer la mise en œuvre des procédures d'admission de chaque service
- D'animer les réunions cliniques
- De contrôler le respect des échéances de placement et des tâches y afférent (reporting, réception des documents de prise en charge, préparation de facturation)
- De veiller, en lien avec la direction associative, aux besoins de formations individuelles et collectives des professionnels.

En lien avec la direction associative il veille également à la remontée auprès des autorités de contrôles et de tarification des événements indésirables ayant cours au sein du dispositif.

- Le personnel administratif et de gestion

### ✓ **Le service comptable<sup>3</sup>**

Le comptable supervise et contrôle la gestion financière (et administrative s'y référant) des établissements et services de l'association.

Il doit assumer :

- La vérification des grands livres ;
- Le suivi budgétaire ;
- Le suivi du programme d'investissements ;
- Le suivi bancaire (comptes courants, virements, règlements, SICAV et livrets) ;
- L'élaboration des documents comptables (Budget, compte administratif, tableaux de bord, bilan et compte de résultat et divers documents comptables) ;
- La réalisation des tableaux de synthèse : bilan et compte de résultat consolidés, bilan financier, annexe ;

---

<sup>3</sup> Le service comptable comprend le responsable comptable et financier et un comptable

- La tenue de la comptabilité auxiliaire.
- La vérification des grands livres des comptabilités des activités de jour des établissements.

Le comptable élabore les fiches de paies, pour cela il assure :

- Le suivi du fichier Paie en relation avec le logiciel Alpha Social, mise à jour, congés payés...
- Le suivi du contrat de travail : paie, registre unique du personnel, passage en comptabilité, règlement des salaires, élaboration des différents journaux : livre de paie, journal des salaires, journal des charges, congés payés. Edition des différents documents de la paie et des horaires.

Il établit la DSN (Données Sociales Nominatives) en début d'année ainsi que tous les documents à fournir à l'administration fiscale (construction, formation.)

- Il prépare la déclaration aux différents organismes au début et à la fin du contrat ;
- Il veille au suivi des absences pour maladie, tenue du registre des arrêts, documents de prise en charge par le régime de prévoyance pour les arrêts longs ;
- Il déclare et remplit les bordereaux de charges sociales, fiscales et parafiscales ;
- Il prépare les dossiers de suivi de la formation continue (UNIFAF).

### ✓ **Le secrétaire**

Le secrétaire d'établissement dispose d'un rôle d'accueil, d'orientation des personnes sollicitant le service. Il assure en parallèle des fonctions de gestion administrative. Ses fonctions se répartissent de la manière suivante :

- La réception téléphonique ;
- La gestion du courrier entrant et sortant ;
- La mise en forme et l'envoi des rapports éducatifs aux services prescripteurs
- Le contrôle des caisses éducatives en lien avec le chef de service

- Le personnel socio-éducatif

✓ Les coordinateurs

Les deux coordinateurs du dispositif exercent une fonction de facilitateur de la mise en œuvre du projet d'établissement. Présents les jours ouvrés, ils veillent à l'effectivité des accompagnements des adolescentes au sein de leur service de rattachement. Ils s'assurent également de la qualité des conditions de prise en charge<sup>4</sup> des jeunes en facilitant la bonne communication entre les professionnels (chef de service, services généraux, équipe éducative, partenaires).

Les coordinateurs disposent d'un diplôme du travail social de niveau 6. Ils assurent également un rôle éducatif auprès des adolescentes accueillies en participant, entre autres, à certains actes de la vie quotidienne au sein de leur service. Ils disposent néanmoins d'un rôle complémentaire d'interface, en facilitant jour après jour la transmission des informations concernant les jeunes et la vie du service auprès des professionnels concernés. A ce titre ils disposent de qualités de communication, de synthèse et d'aidant à la prise de décision quotidienne.

Pour réaliser leurs missions, les coordinateurs assurent un rôle d'animateur du travail éducatif. Sans disposer de pouvoir hiérarchique à l'égard de l'équipe éducative, il veille à la cohérence du travail mené en animant, notamment, les réunions organisationnelles hebdomadaires ainsi que la formalisation des projets d'accompagnement individualisé.

✓ Les éducateurs

Sous l'autorité du chef de service, les éducateurs ont pour mission d'assurer un accompagnement éducatif quotidien auprès des adolescentes accueillies au sein du dispositif. Chacun a la même fonction auprès des adolescentes, dans une prise en charge globale.

Dans le cadre fixé par le service prescripteur de la mesure de placement (autorité judiciaire / ASE) l'éducateur est chargé d'évaluer, en lien avec une équipe pluridisciplinaire, les besoins d'accompagnement de la jeune accueillie. En relation avec la jeune, les détenteurs de l'autorité parentale, l'équipe pluridisciplinaire du service et les partenaires intervenants auprès de l'adolescente, il est chargé d'élaborer et mettre en œuvre un projet d'accompagnement individualisé.

---

<sup>4</sup> Veille à la satisfaction des besoins primaires (alimentation, hygiène, vêture, mobilité)



Chaque éducateur doit respecter et appliquer les consignes inhérentes au projet de service auquel il est rattaché. Il veille à la sécurité et au bien-être général des jeunes dont il a la charge.

L'éducateur assure ses fonctions en cohérence avec les différents partenaires éducatifs : travailleurs sociaux de l'ASE, professionnels de l'Education Nationale ou encore professionnels du champ de la santé.

#### ✓ L'astreinte éducative

Au regard de l'extension et du redéploiement des places au sein du nouveau dispositif ANEF, il convient de renforcer le dispositif d'astreinte associative. Pour rappel celui-ci est assuré par les cadres de l'association Relais pour les cinq établissements de l'association. Le roulement des astreintes permet une couverture annuelle complète.

Aussi pour ce qui concerne les 3 services du dispositif ANEF il est convenu de créer une astreinte de 1<sup>er</sup> niveau couvrant l'année complète et organisée comme suit :

- Du lundi soir au vendredi matin : astreinte éducative de 1<sup>er</sup> niveau de 22h à 6h30 en alternance chaque soir par un nouvel éducateur : 1 pour le foyer ANEF et la Boussole / 1 pour le foyer L'Ilot.
- Du vendredi 22h00 au lundi 6h30 : astreinte éducative 1<sup>er</sup> niveau pour les 3 services par 1 coordinateur (2 week-ends/3). Le 3<sup>ème</sup> week-end est assuré par un éducateur selon la même répartition que les jours ouvrés.

L'astreinte de 1<sup>er</sup> niveau est uniquement mobilisée par le cadre d'astreinte. L'éducateur d'astreinte est missionné en tant que renfort en cas de difficultés rencontrées par un professionnel sur un établissement ou pour un besoin d'accompagnement urgent d'une jeune accueillie (hospitalisation, retour de fugue ou de séjour complexe).

- Le personnel médico-psychologique

#### ✓ Le psychologue

Dans le cadre du projet d'établissement le psychologue fait partie intégrante de l'équipe pluridisciplinaire de son service de rattachement. Il est amené à travailler avec l'équipe éducative, ainsi qu'avec la jeune confiée et le travailleur social ASE au sujet des enjeux ayant conduit au placement. Il participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet d'accompagnement individualisé dans la limite de ses compétences professionnelles.

Le psychologue est placé sous l'autorité hiérarchique du chef de service. Il est soumis au secret professionnel dans le respect des règles déontologiques de la profession.

Son travail se décline en trois axes :

- *Travail avec l'équipe* : En apportant un éclairage spécifique : en réunions de synthèse, en réunions clinique, lors de l'élaboration du PPI, en réunions institutionnelles...
- *Travail avec les jeunes* : En permettant la verbalisation des affects, amenant les mineures à se réapproprier leurs histoires et héritages personnels.
- *Travail avec les partenaires du soin psychique* : en lien avec les éducateurs, le psychologue participe à la mise en place des dispositifs<sup>5</sup> de soin psychique au long cours pour les jeunes.

Il est également amené à :

- Mettre en place des groupes de médiation collective
- Réaliser des bilans psychologiques (contribution au dossier MDPH).

La présence du psychologue au sein de l'établissement vise à désacraliser le travail de soin psychique auprès des jeunes. Le plus souvent celui-ci est rejeté voire dénigré au premier abord par les adolescentes. En se présentant au sein d'espaces banalisés (salle à manger ou d'accueil) le psychologue est à l'initiative d'échanges détachés d'enjeux propre au soin. Il amorce ainsi progressivement une relation de confiance avec les adolescentes et les invite pas à pas à l'échange. Il dispose à ce titre d'un bureau dédié favorisant la confidentialité.

#### ✓ Le médecin généraliste

Sous l'autorité du directeur associatif, le médecin généraliste est présent au sein du dispositif à raison d'une demi-journée par semaine. Il travaille dans un cadre de collaboration technique avec le chef de service du dispositif et les équipes éducatives.

Il reçoit dans le cadre d'une consultation médicale l'ensemble des adolescentes accueillies au sein du dispositif ANEF. Il dispose d'un espace de consultation dédié au sein de l'établissement et du matériel médical approprié.

---

<sup>5</sup> Clinique de repos, hospitalisation, services de milieu ouvert liés à la santé mentale.

Le médecin généraliste réalise un bilan de santé général pour chacune des adolescentes dans les premières semaines de leur placement. Il prescrit les traitements qu'il juge nécessaire et réalise les piluliers des jeunes selon les indications des ordonnances médicales.

Sa présence repérée au sein de l'institution vise à faciliter l'accès au soin des adolescentes, parfois réticentes à l'égard du corps médical. Par son écoute active et son attention bienveillante, il veille à instaurer un lien de confiance avec ces jeunes. A ce titre l'objectif est de faciliter la diffusion de messages de prévention en matière de santé mais également de l'expression des maux vécues par ces adolescentes, parfois tus depuis de nombreuses années.

Dans les limites du secret professionnel incombant à sa profession, le médecin généraliste communique avec les équipes éducatives quant aux points d'attention à apporter aux jeunes rencontrées en matière de santé. Il peut à cet égard être associé à l'élaboration des projets d'accompagnement des jeunes accueillies et être en lien avec les détenteurs de l'autorité parentale.

Selon les projets d'accompagnement définis, le médecin généraliste adopte un rôle de coordinateur<sup>6</sup> du parcours de soin des adolescentes en facilitant l'orientation et la communication avec les professionnels spécialisés du champ de la santé.

- Le personnel des services généraux

#### ✓ **Les surveillants de nuit**

Les veilleurs de nuit ont pour mission de garantir la sécurité des biens et des personnes lors de leurs plages d'intervention, soit de 22h à 6h45 et 7 nuits/7. De manière non exhaustive, leurs fonctions se déclinent ainsi :

- Garantir la sécurité des jeunes durant la nuit,
- Veiller au sommeil de toutes,
- Accueillir les jeunes en retard ou de retour de fugue,
- Procéder aux déclarations de fugue,

---

<sup>6</sup> La présence d'un médecin généraliste au sein du dispositif ne vise pas à se substituer aux professionnels de santé déjà présents dans le parcours de la jeune. Le rôle de coordination de parcours de soin est pris si la jeune ne dispose pas de médecin référent ou si elle en manifeste le désir.

- Prévenir le cadre d'astreinte en cas de difficulté, d'inquiétude concernant la santé, le comportement des jeunes ou la sécurité du bâti.
- Avoir une attention toute particulière envers les jeunes en période de plus grande fragilité.

Les veilleurs de nuits ont un rôle prépondérant dans l'accompagnement éducatif auprès des jeunes accueillis. Celles-ci sont très souvent en proie à des rythmes de vie décalés, sujettes à des angoisses nocturnes importantes qui nécessitent la présence de professionnels à même de les sécuriser et de les accompagner dans la restauration de leur hygiène de vie.

Aussi, les veilleurs de nuits collaborent quotidiennement avec l'équipe éducative. Les évènements et points d'attention singuliers sont échangés lors des temps de relève programmés à 22h et 6h30.

Une réunion des veilleurs du dispositif est programmée chaque trimestre en présence du chef de service et des coordinateurs. La régularité de ces rencontres permet d'associer les veilleurs à l'élaboration des projets d'accompagnement des jeunes. Ces réunions sont également un espace d'expression du vécu de ces professionnels et de régulation de leur pratique professionnelle.

### ✓ **Le cuisinier**

Le cuisinier conçoit des menus adaptés à l'âge et aux besoins des adolescentes dans la limite du budget imparti, tout en respectant les équilibres alimentaires. Ses missions sont les suivantes :

- Veiller au fonctionnement de la cuisine en respectant la méthode H.A.C.C.P.
- Achat des denrées et préparation des commandes
- Réceptionner les livraisons de produits alimentaires suivant les protocoles H.A.C.C.P et contrôler leur conformité
- Veiller aux entrées et sorties en stock suivant les protocoles H.A.C.C.P.
- Surveiller et contrôler la maintenance des matériels
- Réaliser et distribuer les plats (service à table, self, liaison froide, chaude)
- Veiller à la salubrité et à la conservation des produits cuisinés
- Conseil en matière de diététique et d'hygiène alimentaire

- Gestion des relations fournisseurs
- Saisie des données journalières, nombre de repas, cout alimentaire en utilisant les tableaux mis à disposition par la direction et/ou par le service comptable (tableaux de bord)
- Renseignement des fiches H.A.C.C.P chaque jour, étiqueter les produits avec les mentions obligatoires, il procède à la tenue des registres.
- Tenir propres les locaux, les outils et ustensiles.
- Responsable de l'hygiène des locaux et vétérinaires

Au-delà de la production des repas, le cuisinier dispose d'un rôle éducatif à l'égard de l'alimentation pour les jeunes accueillies. Régulièrement présent lors des temps de repas, il devient ainsi un acteur à part entière du quotidien des adolescentes hébergées. Dès-lors le cuisinier est à même d'être à l'écoute de leurs besoins mais aussi de développer une action préventive en matière d'hygiène alimentaire.

#### ✓ **La maitresse de maison**

La maitresse de maison assure l'ensemble de l'entretien des locaux du dispositif ANEF. Elle porte une attention rigoureuse à l'hygiène des lieux, celle-ci participant du bon accueil et du prendre soin de chaque jeune au sein du dispositif.

Plus largement, la maitresse de maison dispose d'un rôle éducatif au quotidien pour les adolescentes. En lien avec l'équipe éducative elle est une ressource pour l'apprentissage des jeunes à prendre soin d'elle-même, de leur linge, de leur chambre ou studio. En effet, nombre de jeunes n'ont pas eu de référence éducative en la matière voire ressorte d'une période d'errance au cours de laquelle leur hygiène de vie a été délaissée. La maitresse de maison dispense à ce titre de nouveaux repères et de nouvelles pratiques en vue de les soutenir et de préparer certaines à leur future majorité.

En collaboration avec le cuisinier, la maitresse de maison fait également la promotion de bonnes pratiques en matière d'hygiène alimentaire. Pour les adolescentes les plus proches de la majorité elle organise des temps de médiation pour la préparation de repas (courses, préparation, service) afin de permettre à ces jeunes de disposer de connaissances pratiques et accessibles lors de leur future majorité. Ainsi elle permet d'éviter l'écueil d'une rupture trop importante pour des jeunes ayant principalement été pris en charge à ce sujet lors de leur parcours de placement.

## ✓ **La maintenance des locaux**

Le technicien assure les fonctions suivantes au sein du dispositif :

- La maintenance quotidienne des locaux
- La coordination des entreprises de maintenance régulière (chauffage, plomberie, lutte contre les nuisibles)
- Le contrôle des chantiers importants en lien avec la direction associative
- La planification et la coordination des artisans en cas de travaux
- Le suivi et le contrôle des normes de sécurité.

### **3.4 Des repères de fonctionnement transversaux**

La déclinaison du dispositif ANEF en trois services permet d'offrir des espaces d'accompagnement adaptés à la diversité des situations d'adolescentes accueillies. Toutefois le dispositif veille à proposer des points de repères communs au sein de chacun d'entre eux tant dans leur organisation que leur fonctionnement. Cet objectif est le fruit de l'expression de difficultés pour les mineurs placés à devoir se réapproprier de nouveaux codes de socialisation à chacun de leurs déplacements institutionnels. Dès-lors concernant le dispositif ANEF il s'agit, selon les besoins repérés et le projet d'accompagnement prévu pour une adolescente, de lui permettre d'évoluer d'un service à l'autre tout en retrouvant des valeurs et des codes partagés. Nous nous proposons de décliner ces derniers dans cette sous partie du projet d'établissement.

#### **3.4.1 Des espaces de vie sécurisants, chaleureux et adaptés**

L'ensemble des locaux d'hébergement des adolescentes prises en charge par le dispositif ANEF sont situés en centre-ville ou à proximité de plusieurs modes de transports en commun permettant l'accès à celui-ci dans un délai restreint.

Cette organisation vise à ce que chacune des jeunes ait facilement et rapidement accès à la vie sociale, professionnelle et culturelle de la Cité. Elle permet également la connexion avec leurs espaces de socialisation d'origine (établissement scolaire, quartier) afin que la séparation induite par le placement ne soit pas synonyme de rupture. Elle recouvre enfin un principe de fonctionnement lié à la nature du public accueilli. Nombre d'adolescentes sont en proie aux mises en danger parmi lesquelles nous notons les fugues nocturnes. L'implantation des locaux

en ville permet à ce titre de proposer un lieu de repli plus aisément accessible pour ces jeunes y compris de nuit.

Les trois services du dispositif sont ouverts 365 jours/ an. L'organisation des équipes de professionnels permet d'assurer une présence sécurisante 24h/24 et 7 jours/7. Cette permanence permet d'assurer une fonction de protection des adolescentes prises en charge en tout temps.

Chaque adolescente accueillie dispose d'un espace de sommeil individuel. Chaque chambre ou studio contient à minima un ameublement avec lit, table de chevet, penderie et bureau. Au cours de l'accueil d'une jeune, l'équipe éducative l'accompagne dans la personnalisation<sup>7</sup> de son espace sous réserve du respect des conditions de sécurité. Il s'agit de permettre aux jeunes de disposer d'un espace de vie où préside le sentiment d'un « chez-soi ».

En parallèle chaque service propose des espaces de vie collectifs favorisant la rencontre et la vie commune entre les jeunes. Outre l'indispensable hygiène des locaux évoquée précédemment, ceux-ci sont aménagés et animés afin de susciter l'envie d'y séjourner. Cet objectif vise à ce que la vie collective soit un support aux accompagnements éducatifs proposés et non une contrainte de vie subie par défaut pour les jeunes.

### 3.4.2 Des modalités d'accompagnement individualisées

Compte tenu de leur fonctionnement singulier chaque service du dispositif ANEF dispose de ses propres modalités d'admission et d'accueil des adolescentes. Néanmoins nous retrouvons, dès les premiers jours de placement, certaines modalités de fonctionnement communes.

#### ✓ Le Document Individuel de Prise En Charge (DIPEC)

Conformément à l'article L. 311-4 relatif à la Loi 2002-2, le Document Individuel de Prise En Charge (DIPEC) est remis à la jeune dans les 15 premiers jours de sa prise en charge.

Lors de l'élaboration du DIPEC, la participation de la jeune, de sa famille, du travailleur social est requise.

Ce document est établi et signé par le Chef de Service ou le Directeur ; il peut être contresigné par la jeune ou son représentant légal, dans le mois qui suit l'admission.

Il est établi en tenant compte des mesures et décisions administratives, de justice, médicales et d'orientation, préalablement ordonnées par les autorités compétentes.

---

<sup>7</sup> Décoration, disposition de l'ameublement rangement et installation d'effets personnels.

Ce document fixe les modalités et conditions du placement. C'est un premier pas dans l'élaboration du projet personnalisé, dans la mesure où la jeune est amenée à faire part de ses attentes et ses besoins.

✓ Le recueil des besoins

L'adolescence est une période de construction identitaire. La confrontation au monde en est d'ailleurs un rouage essentiel. Mais dans le cas des adolescentes accueillies au sein du dispositif ANEF, les transformations psychiques et physiques se réalisent dans un contexte où elles peuvent avoir des difficultés à « être sujet ». Le rôle des adultes est d'apporter une fonction de guidance, en donnant à la jeune la sensation de la valeur de son existence et une capacité d'agir sur celle-ci.

Ainsi au préalable de toute définition de projet individualisé, le travail éducatif consiste à créer un lien sécurisant avec chaque jeune et de l'amener à verbaliser ses besoins autrement que par le passage à l'acte ou la somatisation. Le trouble créé par l'adolescence complexifie cet objectif dans la mesure où toute mise en mot se veut parasiter par les conduites ordaliques de ces jeunes et une forme d'évitement de la réalité du monde qui s'impose à elles.

Aussi chacune des équipes du dispositif ANEF se dote d'un outil facilitant l'expression des besoins des jeunes. Inspiré des modalités appliquées en thérapie brève, cet outil se présente sous forme d'un tableau à plusieurs thématiques. Il invite la jeune à se positionner sur chacune d'entre elles à travers une échelle de cotation allant de 0 à 5. Le premier étant le moins bon des états et le dernier l'idéal pensé par la jeune. Plusieurs thématiques sont génériques (Famille, santé, scolarité/formation, relations aux adultes, relations aux pairs) et plusieurs sont laissées libres afin que la jeune puisse indiquer un thème qui lui est cher.

Le modèle réduit de cet outil se présente ainsi :

	Thème 1	Thème 2	Thème 3	Thème 4	Thème libre	Thème libre
1						
2						
3						
4						
5						

Cet outil permet donc dans un premier temps à la jeune d'exprimer son état actuel sur chacun des thèmes. Le second objectif est ensuite qu'elle explicite sa vision idéale et par conséquent son besoin d'accompagnement pour l'atteindre.

Pour que ce processus fonctionne, l'enjeu de l'usage de cet outil réside dans son animation. Il est donc proposé aux jeunes dans le cadre d'un entretien individuel avec un éducateur en



début de parcours. En s'appuyant sur le tableau, le professionnel est alors chargé de questionner l'adolescente et de la relancer. A titre d'exemple, si la jeune coche 2 sur la thématique de la famille, il peut ensuite la relancer en lui demandant pourquoi elle n'est pas à 1 ou comment elle a fait pour arriver à 2. Il peut également l'inviter à expliquer ce qui, pour elle, lui permettrait de cocher la case 5, à savoir son idéal. Ce processus se répète ainsi pour chaque thématique.

L'usage de cet outil permet donc d'entendre le positionnement de la jeune, la voie idéale qu'elle souhaite emprunter et, par conséquent, à l'éducateur d'esquisser auprès d'elle les accompagnements possibles pour y parvenir. Lors de l'entretien, l'éducateur adopte volontairement une position basse à l'égard de la jeune. Il écoute, prend note et favorise l'objectivation des besoins. Lorsqu'il commence à exposer les accompagnements possibles, il tend également à les objectiver, ceux-ci étant contraint par la Loi, le cadre du placement et la nature même de ses fonctions.

La spécificité de cet entretien est de faciliter, éthiquement, la communication entre éducateur et jeune. Il permet d'éviter les prêts d'intentions mutuels et enrichie le contenu des projets d'accompagnement, ceux-ci se basant sur un diagnostic concerté.

#### ✓ Le Projet Personnel Individualisé (PPI)

La prise en compte des attentes de la personne dans la démarche de projet personnalisé se réfère directement à la recommandation-cadre de l'ANESM sur la bientraitance et s'inscrit dans le droit fil des principes de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale.

Les objectifs de la conception du Projet Personnalisé Individualisé au Foyer ANEF sont multiples :

- Réaliser la « photographie » de la situation d'une jeune, à un instant T ;
- Organiser un temps de rencontre, formalisé, dans les trois mois suivant le début de la prise en charge ;
- Recevoir et inscrire les attentes de la jeune ;
- Définir de manière collégiale et concertée les axes d'accompagnement, en lien avec les objectifs inscrits au Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC) ;
- Observer et évaluer les effets de l'action éducative.

Le Projet Personnalisé Individualisé doit prendre sens dans le temps long de la prise en charge. Il est donc élaboré 3 mois après l'arrivée d'une jeune au sein d'un des trois services

du dispositif ANEF. Diverses échéances ont lieu, avant sa réactualisation, au minimum une fois par an.

Les parents seront associés, dans la mesure du possible, à cette démarche. Leur adhésion au projet ainsi que leur signature est recherchée. La réunion de synthèse, en présence du travailleur social permettra d'affiner les axes de travail. Chacune d'entre elle est précédée d'un nouvel entretien entre un éducateur et la jeune afin de compléter, de nouveau, le tableau de recueil de besoin. Cette nouvelle ébauche sert de point d'appui aux échanges entre l'adolescentes, ses parents et les professionnels. Elle permet d'observer les effets de l'accompagnement<sup>8</sup> et de dégager, de manière concertée, les nouvelles pistes en vue de la réactualisation du PPI.

#### ✓ Rapport et écrits de prise en charge

L'écriture des rapports est une mission centrale de l'éducateur au foyer ANEF. A chaque échéance de prise en charge, un rapport est produit. Il vient observer, évaluer la situation de la jeune accueillie et rendre compte de l'accompagnement dispensé par les professionnels des services.

Nous pouvons distinguer 4 types de rapports :

- Le rapport du premier mois

Echéance : 1 mois après l'arrivée d'une jeune au foyer ANEF

Contenu : Ce rapport permet de rendre compte de l'installation de la jeune. Des premières observations sont indiquées, concernant la scolarité, la santé et les relations aux autres (pairs et adultes). Un avis peut être rendu sur la capacité de la jeune à se saisir de l'accompagnement. La conclusion porte sur les objectifs de prise en charge, en lien avec le DIPEC.

- Le rapport de situation ou de synthèse

Echéance : 1 mois avant une échéance de prise en charge

Contenu : A partir des objectifs de prise en charge, ce rapport vient évaluer une situation. Il apporte des éléments de prise en charge (observations) et les analyses. La conclusion comporte des préconisations en termes d'accompagnement éducatif ainsi que la pertinence de poursuivre ou non la prise en charge.

Trame du rapport de situation :

- Introduction (Date d'entrée au Foyer ANEF, cadre juridique de la prise en charge)

- Objectifs de la prise en charge
- Scolarité/Parcours professionnel
- Santé
- Relations aux autres (famille, pairs, éducateurs...)
- Démarches administratives (optionnel)
- Conclusion (Evaluation de la mesure, perspectives de travail, poursuite ou non de la prise en charge).
- La note évènementielle

Echéance : Dans les plus brefs délais d'un évènement exceptionnel

Contenu : Cette note relate de manière factuelle un évènement. Les dates sont indiquées précisément. Il n'y a pas de trame thématique, mais plutôt chronologique. Si l'évènement concerne plusieurs jeunes, les noms des autres filles sont anonymés en fonction du destinataire.

- Le rapport de fin de prise en charge

Echéance : Au plus tard 1 mois après le départ d'une jeune

Contenu : Il peut reprendre la trame du rapport de situation. Une partie doit indiquer les conditions de départ de la jeune. Une évaluation doit porter sur l'écart mesuré entre les objectifs de prise en charge et la situation de la jeune lors de son départ.

Les éducateurs référents se concertent pour la rédaction de chaque écrit. Chaque écrit professionnel est lu et validé par un cadre de l'établissement. Il est ensuite transmis aux services prescripteurs (Tribunal et/ou Aide Sociale à l'Enfance) et au travailleur social.

- ✓ Mise en place du dossier

L'ensemble des documents liés à la prise en charge d'une adolescente au sein du dispositif ANEF est rangé dans un dossier unique, archivé au sein du service auquel elle est hébergée. Le dossier est un outil nécessaire à la conception, la conduite et l'évaluation des actions proposées par le service auprès de la jeune accueillie. Il recueille des données utiles pour rendre compte d'une situation et d'une problématique afin de faciliter la compréhension, l'émergence d'un diagnostic, la conception de propositions et de plans d'action et leur

évaluation. Il regroupe tous les documents nécessaires à une prise en charge adaptée (CMU, OPP, prise en charge, etc...).

Le dossier n'est pas la propriété de la jeune accueillie. Si cette dernière souhaite le consulter, elle doit en faire la demande de manière manuscrite auprès de la Direction de l'association.

Le dossier est constitué de 6 parties : Documents de prise en charge, Santé, Scolarité/Insertion, Justice, Rapports et Démarches administratives.

Les éducateurs référents sont les garants de la bonne tenue du dossier.

### 3.4.3 Les thématiques de l'accompagnement global

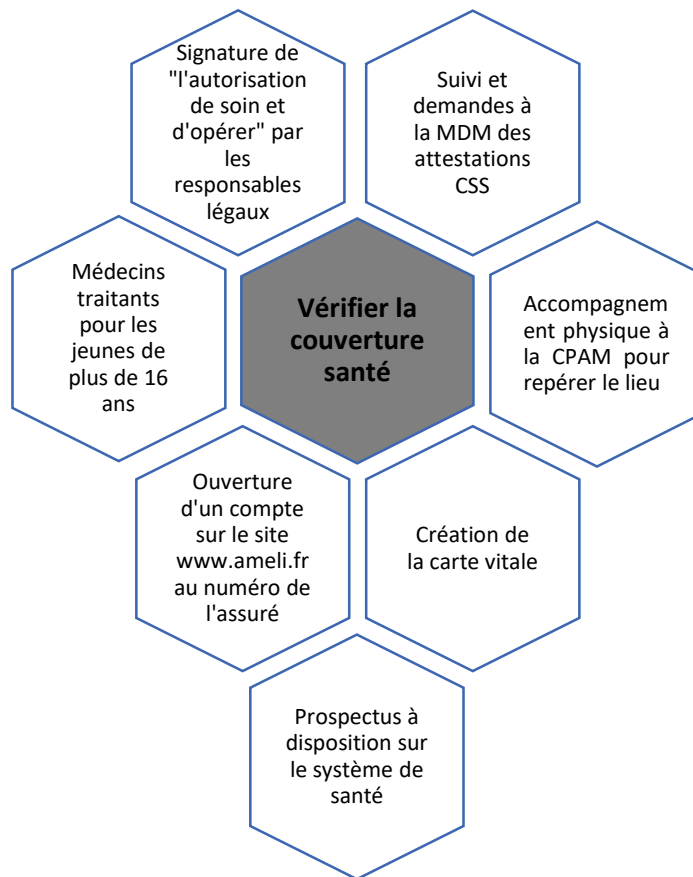
#### ✓ L'accompagnement à la santé

L'OMS a défini la santé dans la charte d'Ottawa en 1986 comme « une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que les capacités physiques ».

Nous constatons un ensemble de difficultés chez les adolescentes prises en charges au sein du dispositif ANEF, amenant des risques liés au soin et à la santé en général : absence de suivi avant leur arrivée, refus du soin (en raison de croyances culturelles ou religieuses), méconnaissance du corps et des possibles pathologies. Les objectifs sont les suivants : favoriser l'accès à la santé et au soin (physique et psychique), proposer une éducation à la santé, amener les adolescentes à améliorer leur hygiène de vie.

- Vérifier la couverture santé

Afin de favoriser l'accès au soin, nous engageons premièrement un travail administratif afin que les droits des adolescentes en matière de couverture santé soient efficaces. En fonction de l'âge et des capacités de la jeune, nous l'associons à ces différentes démarches. Les actions sont les suivantes :



- Parcours de soin et suivi médical

Lors du 1er mois de la prise en charge un rendez-vous est pris auprès du médecin généraliste intervenant dans le dispositif. Ce bilan santé permet d'évaluer les nécessités médicales à mettre en place, repérer les allergies éventuelles à certains médicaments nécessaires du quotidien (maux de tête, douleur viscérale, entorse, blessure etc..) et faire délivrer une ordonnance adéquate. Les éducateurs se chargent du bon respect de ses dispositions indispensables pour la suite du séjour.

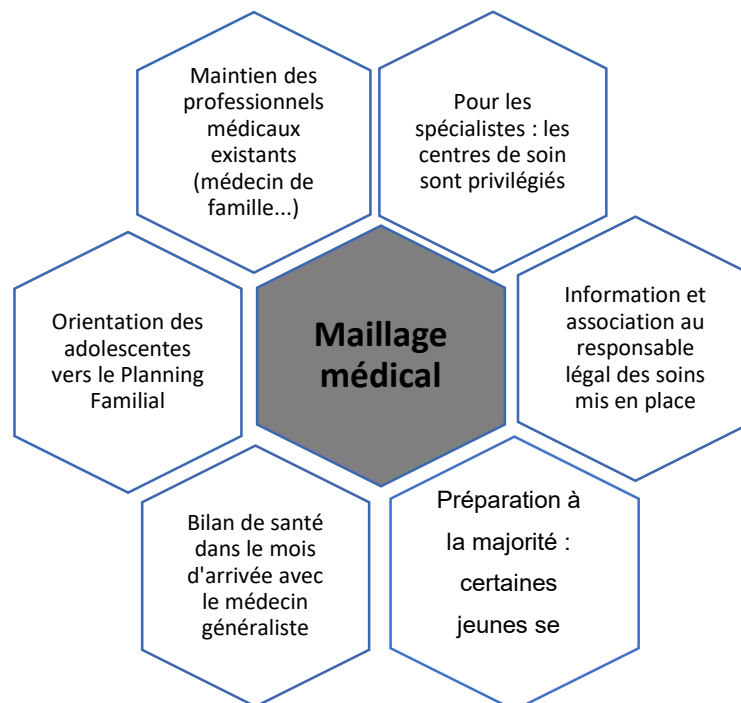
Ce rendez-vous est aussi l'occasion de faire le point sur les vaccins et des tests oculaires. En fonction de la situation administrative de la jeune, une orientation est faite vers le Centre Départemental d'Hygiène Sociale (CDHS) de Lyon pour faire une radio pulmonaire ou auprès de la PASS.

Par la suite, un rendez-vous est pris chez un dentiste, et en cas de besoin chez différents spécialistes : ophtalmologue, gynécologue, allergologue, etc...

Le médecin généraliste du dispositif prépare les piluliers de chaque jeune conformément aux indications des ordonnances. En cas d'absence, le recours à la pharmacie de secteur ou à un cabinet infirmier libéral peut être sollicité à cet effet. L'achat des traitements se fait avec les éducateurs. Une fiche de suivi des traitements est systématiquement mise en place.

- Mise en place du maillage médical

En fonction des besoins de la jeune, le médecin généraliste du dispositif organise, en lien avec les éducateurs, un maillage médical autour de la situation de la jeune. Il peut assurer si besoin le lien entre les différents intervenants. Pour les jeunes bénéficiant déjà d'un suivi à leur arrivée, nous maintenons autant que possible le rendez-vous avec les professionnels médicaux concernés.



- Actions de prévention

L'équipe éducative met en place des actions de prévention dans le cadre de la vie quotidienne. Ces actions se construisent à partir de relations étroites avec différents acteurs du champ de la santé :



- Travail sur l'hygiène de vie

A leur arrivée les adolescentes reçoivent un kit d'arrivée comprenant du matériel d'hygiène (brosse à dent, gel douche, shampoing, protections...).

Tous les mois, chaque adolescente perçoit une somme d'argent (15 euros) pour renouveler ses produits d'hygiène. Lorsqu'elles n'ont pas une somme suffisante pour acheter le nécessaire, nous pouvons compléter à partir d'une réserve de produits. La présence quotidienne des éducateurs, mais aussi de la maitresse de maison, permet d'étayer et de consolider certains apprentissages : penser à se laver tous les jours, nettoyer sa chambre, changer ses draps, etc...

Nous observons des difficultés de la part des jeunes à « prendre soin » d'elles. La période de l'adolescence est complexe à traverser, et peut amener une baisse de l'estime de Soi. Certaines ont une représentation faussée de leur schéma corporel. L'équipe éducative met en place des médiations spécifiques à cette thématique dans un espace défini et apaisé. Au-delà de leur proposer un moment de détente, il s'agit de leur faire acquérir des notions d'hygiène, leur apprendre à utiliser des produits adaptés et les amener à se réapproprier leur corps.

- Accompagnement au soin psychique

Peu de jeunes accueillies au sein du dispositif ANEF sont en mesure de porter un lien thérapeutique si ce dernier ne se rend pas accessible. Ainsi, le suivi psychologique se met en

place après un véritable travail d'apprivoisement où la jeune, à travers des contacts réguliers et ritualisés (repas, accompagnement physique à l'extérieur de l'institution, sorties), a pu mettre à l'épreuve la professionnelle pour vérifier sa « non-dangerosité ». Avant de pouvoir se livrer, à travers son histoire et ses émotions, leurs souffrances et leurs angoisses, les adolescentes ont besoin d'éprouver la sécurité du lien qu'elles vont potentiellement mettre en place avec la professionnelle.

Une fois ce lien assuré les suivis consistent à favoriser chez les jeunes l'émergence d'une prise de conscience de leurs besoins, de leurs capacités, de leurs ressources et de leurs freins pour leur permettre d'avancer vers un projet où elles prendront une place d'adulte en devenir. Cette prise en compte psychique permet la verbalisation des affects, la réappropriation des histoires et héritages personnels. Ce travail est indispensable pour tenter de sortir d'une éventuelle logique de répétition (des traumatismes, des souffrances, des haines...).

L'action de la psychologue se situe également dans le partenariat avec les acteurs du soin psychique : CMP, neuropsychologues, services de pédopsychiatrie, médecins référents des jeunes accueillies. Ce partenariat permet une orientation adaptée vers les professionnels spécialisés : ainsi les jeunes peuvent bénéficier d'une « enveloppe » et d'une prise en charge cohérente auprès des différents intervenants.

Des liens sont aussi faits avec des réseaux éducatifs et scolaires. Ils permettent une vision holistique de la jeune et de l'envisager dans son contexte de vie et non pas uniquement dans ce qu'elle manifeste au sein de l'établissement. Ils sont l'occasion d'ajuster les accompagnements de chacun afin d'être au plus juste des besoins des adolescentes.

#### ✓ Accès à la formation et accompagnement vers le monde du travail

Dans le cadre des prises en charge au sein du dispositif ANEF, les situations des adolescentes en matière de scolarité et d'insertion professionnelle sont disparates. Alors que certaines suivent une scolarité tout à fait classique, d'autres peuvent être dans un processus de décrochage scolaire, voire avoir totalement abandonné l'école. Elles peuvent être en difficultés pour s'investir sur un temps long, et avoir peur, à nouveau, d'être confrontées à l'échec.

#### - Diagnostic de la situation et mise en place d'un parcours de formation

Si l'adolescente est scolarisée, l'équipe éducative se met rapidement en lien avec l'établissement dans lequel elle est inscrite avec le professeur principal et/ou le CPE. Elle demande un rendez-vous pour réaliser un bilan scolaire de la jeune : ses atouts comme ses difficultés. Le suivi de l'équipe éducative se fait par le biais de différents outils : rendez-vous trimestriels, remise de bulletin, consultation « Pronote », échange par téléphone et courriels.



Le dispositif ANEF accueille également des Mineures Non Accompagnées qui n'ont que très peu de maîtrise de la langue française et qui arrivent bien souvent dans le service sans scolarité. Elles n'ont pas les notions requises permettant d'intégrer immédiatement une scolarité classique. Elles sont alors orientées dans des sections adaptées qui leur permettent de travailler essentiellement le français et les bases dans les matières générales (Mathématiques, Histoire-géographie). Après ces dispositifs, elles peuvent intégrer des parcours qualifiants (CAP ou Bac Pro) en fonction de leur niveau et de leur projet professionnel.

Parfois les jeunes alertent quant à leur sentiment d'avoir été mal orientées dans une classe à un niveau qui ne leur correspond pas. L'équipe éducative se rapproche alors des professeurs principaux pour faire part de ses observations et des difficultés dont la jeune a pu témoigner au service afin de trouver une solution de réorientation.

Si la jeune fille arrive déscolarisée et qu'elle verbalise ne pas vouloir se réinscrire dans un parcours scolaire classique (éducation nationale), l'équipe éducative réalise un bilan sur ses désirs et ses capacités en fonction de son parcours antérieur. Dans cette phase de « diagnostic », elle peut faire appel aux Centres d'Informations et d'Orientation (CIO) et à la Mission Locale.

L'équipe peut également faire appel, en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, à divers partenaires spécialisés comme le PRADO l'Autre Chance, le CEPAJ ou encore la SEPR. Ces structures proposent des suivis avec de petits groupes d'élèves et une approche individualisée. Les formations dispensées peuvent être qualifiantes.

Lorsque l'équipe constate que les adolescentes ne sont pas disponibles psychiquement aux apprentissages, elle prend le temps nécessaire pour déverrouiller ces freins via la relation quotidienne, diverses médiations permettant de mettre en exergue les compétences singulières de ces jeunes. Ces démarches se réalisent le plus souvent sur le temps long.

#### - Soutien scolaire

L'aide au devoir est un acte de la vie quotidienne. Chacun des trois services dispose d'une organisation singulière est adaptée en son sein sur cette thématique. Néanmoins, lorsqu'une adolescente a un besoin soutenu d'aide aux devoirs, l'équipe éducative fait appel à l'association SPES qui est hébergée au sein du siège social de l'association Relais. Elle propose un soutien scolaire individualisé pour les mineurs. En contrepartie de ces locaux mis à disposition, les adolescentes pris en charge au sein du dispositif ANEF sont prioritaires pour bénéficier de ce dispositif.

L'équipe éducative initie le premier contact avec l'association et accompagne la jeune au premier rendez-vous d'inscription. Un soutien étroit et spécialisé peut alors s'enclencher avec un intervenant, et ce de manière hebdomadaire.

Certaines jeunes filles bénéficient également d'un soutien scolaire au sein même de leur établissement scolaire. Les professionnels les encouragent, autant que possible, à rester après les cours pour pouvoir bénéficier de cette aide non négligeable.

- Accompagnement vers le monde du travail

Les adolescentes ont fréquemment des stages à effectuer dans le cadre de leurs formations. L'équipe éducative les accompagne à s'organiser et à sélectionner les entreprises qui pourraient les intéresser. Elle les guide dans un premier temps avec les démarches téléphoniques dans l'objectif de sonder si les entreprises prennent des stagiaires et quelles en sont les modalités. Elle les aide également à rédiger des lettres de motivation et curriculum vitae, et éventuellement sommes présents lorsqu'elles se présentent physiquement auprès de potentiels employeurs. Suivant les difficultés rencontrées lors du stage, l'équipe fait tiers entre la jeune, le lieu de stage et l'école.

Lorsqu'une jeune fille ne fait plus l'objet d'une obligation scolaire, l'équipe éducative questionne ses souhaits en matière d'orientation professionnelle. Elle l'oriente alors vers la mission locale, le CIO et la chambre des métiers. Elle la soutient dans sa recherche de travail en l'accompagnant par exemple dans des agences d'intérim ou auprès de partenaires spécialisés (cellule emploi). Enfin elle veille à ce que ses droits soient respectés (travail de nuit/dimanche/heures supplémentaires).

- Valorisation des parcours

Les adolescentes prises en charge au foyer ANEF ont des niveaux scolaires très différents. Il est nécessaire d'adapter en conséquence les encouragements formulés. Quel que soit leur parcours, la réussite et les efforts sont valorisés. Concernant celles en décrochage scolaire sévère, il leur est proposé, dans la mesure du possible, des temps individuels. Des activités de médiation en interne peuvent être proposées, afin que ces jeunes maintiennent des liens avec le service, tant une déscolarisation peut être le premier symptôme d'un glissement vers l'errance.

Au sein du dispositif, il est organisé annuellement une soirée « remise des diplômes » pour celles ayant obtenu une qualification (Brevet, Bac, CAP, diplôme de « Français Langues Etrangères » ...). Il est essentiel de valoriser la réussite pour ces jeunes afin de les encourager à poursuivre leurs efforts et continuer dans cette voie. C'est également bénéfique pour les autres jeunes qui n'ont pas encore de diplômes - ou sont dans une année sans diplôme - afin de les motiver et de leur montrer que les efforts sont récompensés.

- Gestion du budget

Chaque jeune accueillie au sein du dispositif dispose d'une allocation mensuelle de 83 euros dans le cadre des hébergements collectifs et de 283 euros lorsqu'elle est prise en charge dans le service La boussole.

Cette allocation se divise en 3 ou 4 parties selon le service :

- 30€ d'argent de poche
- 38€ de vêtue
- 15€ d'hygiène
- 200€ d'alimentation pour les adolescentes en appartement éducatif

L'apprentissage à la gestion du budget est une étape indispensable à la préparation des adolescentes pour leur future majorité. Ce travail est conduit par les éducateurs et s'adapte à la situation de chaque jeune. Il permet d'aborder l'évaluation des besoins prioritaires faites par les jeunes et de leur apporter des réflexes de gestion.

La distribution progressive au cours de chaque mois de cette allocation par les éducateurs vient appuyer cette démarche. Elle est également une modalité de vigilance quant au bon usage de cet argent et que ces adolescentes ne négligent pas la satisfaction de leur besoins primaires (hygiène, alimentation). Si tel est le cas, les éducateurs se chargent de mettre en place un accompagnement spécifique sur cette thématique.

## ✓ Travail avec les familles<sup>8</sup>

Selon les conditions convenues dans le cadre l'ordonnance de placement ou du contrat d'APP, les détenteurs de l'autorité parentale sont invités à découvrir le lieu d'hébergement de leur enfant. Outre la découverte de l'espace, il s'agit de présenter le projet d'établissement et les règles de fonctionnement du service.

La rencontre avec la famille des jeunes placés permet aux professionnels du dispositif ANEF de prendre en compte l'environnement au sein duquel celles-ci ont évolué. L'héritage historique des familles, les expériences de vie partagées façonnent, pour partie, ce que les jeunes sont au moment de leur arrivée dans le service. Être à l'écoute de cet environnement permet d'éclairer une situation mais aussi, d'adapter les modalités de l'accompagnement de celle-ci.

Les parents des jeunes rencontrent les professionnels à minima deux fois par an. Ils sont associés dans ce cadre à la réflexion et à l'élaboration des projets d'accompagnement. Entre ces rencontres les contacts sont également téléphoniques ou réalisés par mail, notamment pour ce qui concerne la vie quotidienne (scolarité, santé, autorisations, incidents).

Les équipes éducatives sont en liens réguliers avec les travailleurs sociaux de l'ASE afin d'être à l'écoute de l'accompagnement menés par ces derniers auprès des parents de l'adolescente prise en charge. Ils échangent dans ce cadre de l'opportunité des retours possibles en famille (visites en journée, visites médiatisées, WE, vacances scolaires). Les services de l'ASE établissent ensuite un calendrier, selon les modalités les y autorisant au sein de l'ordonnance de placement.

Selon les projets de services et de l'accompagnement convenu pour l'adolescente, un travail d'accompagnement éducatif peut être mené par l'équipe pluridisciplinaire auprès des familles. Celui-ci peut prendre la forme d'entretiens familiaux menés par le psychologue et un éducateur au sein du service ou lors de visites à domiciles. Ces accompagnements sont pensés en concertation et en complément de celui dispensé par le travailleur social ASE. Il vise essentiellement à travailler la communication quotidienne entre la jeune et sa famille à partir des observations faites par l'équipe pluridisciplinaire au sein des services.

---

<sup>8</sup> Nous parlons ici des personnes détentrices de l'exercice de l'autorité parentale

Toutefois, en lien avec les décisions des magistrats ou selon l'évaluation menée par l'ASE, certaines situations nécessitent, dans l'intérêt de l'adolescente, une mise à distance provisoire de la famille. Dans ce cadre le foyer étant alors pour elle un lieu de protection, un espace de vie qu'elle peut investir en toute sécurité.

✓ Des espaces d'apprentissage du vivre ensemble

La vie de groupe comme outil d'expérimentation, permet aux jeunes de se situer et de se structurer face à des différences, qu'elles soient sociales ou culturelles. Cette pensée du groupe comme moteur d'émancipation est une valeur intrinsèque de l'association Relais.

Au sein des trois services du dispositif ANEF, la vie collective paraît, de prime abord, comme un élément tantôt « inévitable » (foyer ANEF, foyer L'Ilot) tantôt absent des modalités d'accompagnement (appartements éducatifs individuels pour la Boussole). Toutefois pour chacun d'entre eux, les équipes s'attachent à porter la vie collective comme un choix pédagogique.

Faire l'expérience de la vie collective ne va pas de soi et passe par un apprentissage du « vivre ensemble » qui sous-tend de reconnaître l'autre dans son altérité tout en tirant bénéfice de se retrouver un parmi les autres. Au travers de pratiques diverses selon les services, chaque adolescente prise en charge dans le dispositif est à mêmes de rencontrer les adultes et ses pairs au travers d'espaces de socialisation régulés. Parmi eux nous notons :

- Les temps de repas ;
- Les plaisirs partagés (sorties / transferts, activités de médiations culturelles, sportives et ludiques) ;
- Les fêtes institutionnelles ;

Afin que le groupe fasse office d'espace d'apprentissage du « vivre-ensemble » il ne peut être pensé sans régulation, sans partage du temps entre jeunes et professionnels. Le « faire avec » est un principe indispensable de l'accompagnement éducatif afin de permettre à ces jeunes de s'autoriser à être elles-mêmes tout en respectant les limites des autres. Ce va et vient entre le « je » et le « nous » permet à ces jeunes lors de leur passage d'expérimenter les codes de vie en société.

#### - Les temps de repas

Ils sont des temps obligatoires qui réunissent l'ensemble du groupe en présence des éducateurs et du cuisinier. Le cuisinier est chargé de la confection des repas, plus largement de l'entretien et de l'aspect chaleureux de ce moment collectif. Lors des anniversaires des jeunes filles et des fêtes institutionnelles, l'accent est mis sur la confection de gâteaux personnalisés et de menus festifs.

Chaque adolescente va pouvoir utiliser le temps du repas de manière différente, en fonction de ses habitudes et de son parcours de vie.

Pour apaiser les éventuelles tensions entre les jeunes accueillies, l'institution tend à offrir un climat de convivialité. Les éducateurs favorisent les échanges entre tous et veillent ainsi au bon climat de ce moment privilégié.

De temps en temps, sur demande d'une jeune, elle peut participer avec le cuisinier à la confection de plats de leurs choix destinés aux repas collectifs pour un partage.

#### - Les transferts et sorties

Tous les ans, à l'occasion des temps de vacances scolaires, les services organisent des transferts et/ou des sorties. Ces temps permettent aux jeunes filles de sortir de l'établissement pour aller découvrir d'autres régions, patrimoines culturels (Paris, Marseille, Annecy), ou faire des expériences nouvelles.

Entrer dans une salle de danse, de théâtre, de sports collectifs, visiter des monuments ou des villes historiques : ce sont des expériences que les adolescentes accueillies n'ont pas toujours eu l'occasion de vivre.

Ces sorties permettent d'apaiser les tensions du collectif mais aussi d'ouvrir les adolescentes au monde et à la citoyenneté.

Les transferts et sorties sont très appréciés par les adolescentes. Il s'agit d'un média fédérateur, fondamental dans l'entretien du lien éducatif, comme dans la création de souvenirs communs.

Pour certaines jeunes qui ont du mal à faire confiance à l'adulte, ces temps de partage et d'échange constituent des moments privilégiés. C'est une base solide pour poursuivre une prise en charge de qualité.

- Les fêtes institutionnelles

La fête de Noël, les crêpes de la chandeleur, les œufs de Pâques, la fête des diplômés, les anniversaires...viennent rythmer la vie du foyer tout au long de l'année. Ces temps institutionnels réunissent l'ensemble des jeunes filles et les salariés de l'établissement. Une nouvelle fois, ils constituent des rites nécessaires à la construction d'une identité collective, développant le sentiment d'appartenance.

- Les sanctions

Afin de réguler la vie d'un groupe et de faire acte d'apprentissage de la vie en société auprès des adolescentes nécessite de définir des règles mais aussi les réponses apportées en cas de non-respect de celle-ci. Le cadre de vie quotidienne proposé par les services du dispositif offre des limites cohérentes auprès des jeunes accueillies. Toutefois les bouleversements liés à l'adolescence invitent ces dernières à la transgression. Ces actes sont alors l'expression d'un message, de ressentis ou de maux que ces jeunes ne parviennent pas à verbaliser. Il revient à l'équipe pluridisciplinaire d'en distinguer le sens et de proposer une réponse juste et proportionnée.

La sanction à l'acte transgressif est un acte éducatif. Elle fait l'objet d'une réflexion concertée au sein de l'équipe éducative eu égard à la compréhension de l'acte posé par la jeune. Elle est une manière symbolique d'exprimer l'attention portée par les adultes à son endroit, mais aussi, un mode de réparation du lien entre elle et la personne potentiellement impactée par le passage à l'acte.

A ce titre le foyer dispose de plusieurs niveaux de sanctions, tels que :

- L'avertissement oral
- L'avertissement écrit
- Les amendes
- La mesure de réparation
- La mise à pied
- Le dépôt de plainte
- L'exclusion

Ces sanctions ont un caractère progressif mais ne procèdent néanmoins pas d'une application linéaire. Leur portée éducative provient de leur nature modulable et de l'adaptabilité avec laquelle les professionnels les adresseront aux adolescentes. Elles sont un outil dans l'accompagnement éducatif de ces jeunes et deviennent à cet égard un objet d'information et d'échanges entre les éducateurs, les travailleurs sociaux de l'ASE et les parents.

L'exclusion d'une adolescente du service est une sanction aussi exceptionnelle que singulière. Cette décision appartient au chef de service sous couvert de la direction associative. Elle fait suite à un passage à l'acte d'une extrême gravité, compromettant l'intégrité et la sécurité des adolescentes hébergées ou des professionnels. Elle peut être également le fruit d'une succession d'actes d'une jeune venant signifier, dans leur ensemble, l'inadéquation des modalités d'accompagnement dispensés par le dispositif. Dans tous les cas cette décision fait l'objet d'une concertation dans son application entre le chef de service et l'ASE. Un rapport circonstancié et argumenté leur est également transmis en ce sens.

#### ✓ Le travail partenarial

Le dispositif ANEF se dote des moyens nécessaires à la prise en charge sécurisante d'adolescentes. Toutefois son action s'inscrit dans un maillage partenarial établi autour de la jeune concernée. Aussi les équipes du dispositif ANEF pensent les projets d'accompagnement des jeunes en étroite relation avec ces partenaires. Dans le cadre de ce travail entre professionnels, une attention particulière est portée au respect des fonctions de chacun afin que l'adolescente puisse identifier aisément leur place auprès d'elle.

De manière non exhaustive, nous relevons en partenaires réguliers du dispositif les professionnels suivants :

- Les professionnels de l'ASE : En premier lieu prescripteur de l'orientation des jeunes auprès du dispositif, leur fonction de fil rouge auprès des jeunes nécessite une communication régulière avec ces professionnels afin de rendre complémentaire nos interventions éducatives auprès des adolescentes.
- Les professionnels de l'éducation nationale : la communication régulière avec ces partenaires vise à mieux accompagner les jeunes dans leur choix d'orientation ou sur les modalités de soutien aux apprentissages à mettre en place au quotidien.
- Les professionnels de santé : Tel que décrit précédemment il convient de veiller à ce que le maillage médical nécessaire à la jeune soit mis en place. Les échanges avec ces professionnels permettent un éclairage spécialisé sur les conditions de santé des



adolescentes mais peuvent également apporter un autre regard pour la jeune quant à une problématique quotidienne (sommeil, alimentation etc)

- Résilude, CLSM et autres professionnels de la santé mentale. L'accompagnement au soin psychique est une démarche de long terme pouvant dépasser le cadre du placement d'une adolescente au sein du dispositif. Aussi les équipes du dispositif exerce un travail de veille quant aux ressources existantes dans ce domaine en termes de pratique et de dispositif existants sur le territoire.
- L'amicale du Nid est un partenaire de proximité quant aux questions afférentes à la prostitution des mineures. Par un travail de collaboration étroit, leur équipe permet d'analyser des situations rencontrées dans les services et de proposer des actions spécifiques pour accompagner ces jeunes en grande vulnérabilité.

La mise en place de repères partagés par les services est un élément indispensable de la sécurisation des parcours des adolescentes accueillies. Toutefois, la pensée du redéploiement des places initiales du foyer ANEF vise également une adaptation des accompagnements aux besoins singuliers repérés chez les jeunes. Aussi nous proposons d'explicitier dans la suite de ce projet d'établissement la singularité de chacun des trois services fondant le nouveau dispositif ANEF.

## **4. Les projets de service**

### **4.1 Le foyer ANEF**

#### **4.1.1 Le bâti et l'implantation géographique**

La maison se situe centre-ville de Lyon, au 85 rue Louis Blanc à Lyon 6ème. Le bâtiment est composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages ainsi qu'un toit terrasse.

Au rez-de-chaussée sont situés les bureaux du secrétariat, du chef de service, des éducateurs, du psychologue, de l'économat ainsi qu'une salle de réunion. S'y trouve également un hall d'accueil, une bibliothèque ainsi que le réfectoire avec une cuisine attenante.

Le bâtiment peut accueillir 12 jeunes dans des chambres individuelles réparties dans les 2 étages. 6 sanitaires (douches et WC) sont également positionnés dans les étages en face des chambres.

Outre ces espaces, le bâtiment comprend des locaux à usage communs : salle d'animation, petit salon, salle TV répartis entre les différents niveaux. Le directeur et le service comptable sont installés, pour des raisons pratiques et de rationalisation, au siège de l'association au 85 rue du Docteur Frappaz à Villeurbanne.

Le bâtiment est implanté en cœur de ville à proximité de plusieurs modes de transports (Ligne A et B du métro, ligne de bus C3 et tramway T1, T3 et T4, gare SNCF de la Part Dieu). Cette implantation est un réel atout en termes de déplacement pour accéder aux différents secteurs d'origine des jeunes accueillies.

L'environnement immédiat du bâtiment est essentiellement composé d'immeubles d'habitation et de bureaux. S'y trouve également plusieurs commerces (supérette, boulangerie, restaurant) et services (pharmacie, banque).

#### 4.1.2 Public accueilli et projet pédagogique

Le foyer ANEF est habilitée à accueillir 12 adolescentes de 14 à 18 ans placés au titre de l'ASE dans le cadre de mesures judiciaires ou administratives. 2 d'entre elles sont accueillies dans le cadre du protocole métropolitain d'accueil d'urgence.

Parmi les problématiques repérées chez les adolescentes accueillies nous relevons notamment :

- Le vécu de violences intrafamiliales
- Des carences éducatives importantes au cours de l'enfance
- Une absence d'autorité parentale sur le territoire
- Des difficultés d'apprentissage voire un processus de déscolarisation
- Des carences en termes de soin et la présence de troubles psychologiques

Le foyer ANEF propose à ces jeunes un cadre d'accueil et d'accompagnement chaleureux et adapté à leur âge. Son mode de fonctionnement vise à offrir à ces adolescentes de nouveaux repères structurants favorisant la restauration de leur estime, la confiance en les adultes et l'accès aux apprentissages.

Le cadre d'accueil de cette maison permet à ces jeunes de s'autoriser à être adolescentes tout en les préparant, progressivement, aux conditions de leur future vie d'adulte.

#### 4.1.3 Le processus d'accueil

- Pour les 10 places d'accueil pérenne

Le travailleur social de l'Aide Sociale à l'Enfance qui souhaite orienter une jeune vers le foyer ANEF prend contact avec le chef de service du foyer et/ou le directeur. Ceux-ci expliquent la procédure.

Lorsqu'un dossier de présentation d'une situation parvient au Foyer ANEF, celui-ci est à lire et à annoter individuellement sous 8 jours par l'équipe pluridisciplinaire. Chacun donnera son avis lors de la commission d'admission, afin qu'un avis commun émerge de la discussion.

Trois avis sont possibles :

- Poursuivre la procédure en recevant la jeune, sa famille, le travailleur social lors d'entretiens au foyer ANEF ;
- Demander un complément d'information par écrit à ajouter au dossier préalable ;
- Ne pas donner suite à la procédure. Un écrit motivé expliquant les raisons du refus sera fait par le chef de service.

Dans tous les cas, la décision prise en réunion et validée par le Chef de Service est transmise au travailleur social de l'ASE par le Chef de Service.

Dans le cas où la réponse est favorable, un temps d'entretien à le foyer ANEF est proposé par le Chef de Service.

L'entretien se déroule en trois temps :

- La jeune est reçue seule par le chef de service et un éducateur ;
- La jeune rencontre le psychologue ;
- Le chef de service et l'éducateur s'entretiennent avec le travailleur social ainsi que les parents s'ils peuvent se rendre disponibles.

L'entretien permet d'évaluer et de préciser les points soulevés préalablement par l'équipe à la lecture du dossier d'admission. Les attentes de la jeune sont recueillies. Il est porté une attention particulière sur la capacité de l'adolescente à vivre en collectivité dans un groupe de 12 jeunes. Les règles de fonctionnement et le cadre de la prise en charge sont explicités.

Une visite du foyer est proposée à la jeune à l'issue de l'entretien. C'est un temps informel avec l'éducateur, pour permettre à la jeune d'avoir une représentation de l'établissement. Il lui est fourni un livret présentant les photos de la maison, les principales règles de fonctionnement et les modalités d'accompagnements dispensées par les professionnels du foyer.

Les échanges sont ensuite retransmis en réunion d'équipe en présence d'un cadre, de la psychologue, des éducateurs, lors d'une commission d'admission où chacun donne son avis.

La décision est prise par le chef de service et / ou les directeurs qui la transmette au travailleur social de manière argumentée. Dans le cas où la décision est favorable, l'accueil de la jeune pourra être envisagé suite à une audience avec le Juge pour Enfants ou suite à une

commission enfance avec le chef de service enfance et le travailleur social accompagnant la jeune.

En cas de refus, la décision sera motivée dans un courriel adressé au travailleur social et au chef de service enfance sous un délai de 8 jours.

- Pour les 2 places d'accueil d'urgence

Le foyer ANEF est inscrite dans le cercle 2 du dispositif d'accueil d'urgence métropolitain. Ces places sont prévues pour un hébergement d'un mois à compter de la date d'arrivée de la jeune au sein de l'établissement.

L'occupation de ces deux places d'urgence est communiquée par le chef de service auprès de la cellule technique d'accueil d'urgence de l'IDEF. Cette dernière est chargée de l'orientation des jeunes en transmettant les éléments connus de leur situation auprès du chef de service du dispositif.

Selon les éléments communiqués et la situation du foyer<sup>9</sup> le jour de l'appel, le chef de service valide ou non la possibilité d'accueillir une jeune sur une des places d'urgence.

Une fois l'accueil validé, le chef de service reçoit une confirmation écrite de l'orientation par la cellule technique avec les premiers documents administratifs de l'adolescente à sa disposition. La jeune est ensuite accompagnée le jour même vers le foyer par un travailleur social de la MDM de secteur. Elle est alors reçue par le chef de service et un éducateur afin de lui présenter les règles de fonctionnement de l'établissement.

Les dispositions d'accueil prises par l'équipe éducative à l'arrivée des jeunes placées en urgence sont similaires à celles organisées dans le cadre des places pérennes (cf infra). Il appartient au coordinateur du foyer ANEF de veiller à ce que les chambres dédiées à l'urgence soient prêtes et disposent du kit d'accueil nécessaires à l'arrivée en lien avec la maitresse de maison.

Au regard du temps court de la prise en charge dans le cadre de l'accueil d'urgence, la temporalité des échéances, notamment en termes d'écrits professionnels est elle-même réduite.

Un binôme d'éducateurs référents est nommé lors de la réunion éducative qui suit l'accueil de la jeune au sein du foyer (maximum 7 jours). Celui-ci est chargé de recueillir les observations de l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire et d'approfondir avec la jeune son parcours et ses

---

<sup>9</sup> A titre exceptionnel, si les éléments communiqués concernant la jeune font état d'une inadéquation évidente avec le climat du groupe présent au sein de la maison, le chef de service a la possibilité de refuser un accueil d'urgence. Il motive alors sa réponse auprès de la cellule technique de l'IDEF.

attentes concernant le placement dans un délai de 15 jours. Celui-ci correspond au délai maximum dans lequel une audience auprès du juge des enfants peut être sollicitée ou qu'une date de synthèse soit organisée avec le travailleur social nommé au sein de la MDM de rattachement du domicile familial de la jeune.

Nombre des jeunes placées dans le cadre de l'urgence au sein du foyer ne disposent pas, au préalable, d'un accompagnement social permettant d'obtenir des informations actualisées concernant leur situation. Certaines n'ont jamais été en contact avec des travailleurs sociaux ou alors dans une temporalité lointaine. Aussi ces placements en urgence permettent une observation fine de la situation vécue par ces jeunes tout en les préservant du danger les y ayant conduit. Ainsi l'ensemble de l'équipe éducative du foyer fait preuve d'une attention accrue à leur égard afin que le rapport de situation fourni auprès du magistrat et des services de l'ASE fasse état d'une réelle synthèse pluridisciplinaire.

- L'arrivée d'une adolescente à le foyer ANEF

Le processus d'accueil d'une jeune au sein de l'établissement débute avant même son entrée physique dans les lieux. Lorsque son admission est validée et qu'une date d'entrée est fixée, celle-ci est annoncée au groupe de jeunes résidentes de la maison oralement mais également par voie d'affichage dans le hall d'entrée et sur la porte de sa future chambre.

Le coordinateur veille en lien avec les services généraux et l'équipe éducative que la chambre soit préparée et qu'un kit d'accueil y soit mis à disposition. Ce dernier comprend une base de produits d'hygiène et peut être complété<sup>10</sup> si des besoins sont exprimés en amont de l'arrivée de la jeune.

Le jour de l'arrivée de la jeune un créneau d'1h30 (minimum) est bloqué dans l'agenda de l'équipe afin qu'un éducateur soit dédié à l'organisation de son accueil. Celui-ci se déroule de la manière suivante :

- Rencontre formelle entre la jeune, le travailleur social, l'éducateur et le chef de service. Cet entretien vise à présenter de nouveau l'établissement et l'association Relais, le personnel et le règlement de fonctionnement. Cette rencontre vise symboliquement à signifier l'accueil de l'adolescente dans le foyer mais également à lui rappeler l'existence d'un cadre le régissant. Il permet, entre autres, d'évaluer le potentiel écart

---

<sup>10</sup> Vêtements, sous-vêtements, pyjama. Ces apports peuvent également intervenir après l'entrée de l'adolescente si elle en exprime le besoin.

de positionnement de la jeune entre la rencontre de pré-admission et son arrivée effective.

- Lors de cet entretien est réalisé le DIPEC avec la jeune pour fixer les premiers axes de l'accompagnement pour le mois à venir.
- L'adolescente est accompagnée par l'éducateur jusqu'à sa chambre afin d'y déposer ses affaires.
- L'éducateur organise ensuite une visite plus approfondie des locaux et fonctionnements des différents espaces.
- Un état des lieux entrant de la chambre est ensuite réalisé, la jeune prend connaissance et signe les différents documents de fonctionnement. L'éducateur lui transmet le code wifi personnel qui lui est attribué ainsi que le numéro de portable de l'équipe.
- L'éducateur vérifie les éléments et complète le dossier administratif de la jeune (coordonnées personnelles et celle de ses parents, photo d'identité etc).

Ce temps dédié permet à la jeune d'appivoiser les codes sociaux régissant la vie du foyer. Lors de sa déambulation dans l'établissement, chaque rencontre avec une jeune ou un membre du personnel est l'occasion d'une présentation afin de lui signifier sa bienvenue et faciliter son intégration.

Une telle arrivée engendre un nombre important d'informations pour l'adolescente. Aussi l'éducateur chargé de l'accueil transmet le déroulé de celui-ci auprès du coordinateur qui veille dans les jours suivants à la bonne assimilation des codes par la jeune.

De même les premiers jours de l'arrivée d'une jeune au sein de l'établissement nécessite pour elle un effort d'adaptation et de compréhension de son nouvel environnement. Aussi le coordinateur veille à ce que lui soit proposé dans la semaine d'arrivée :

- Une attention singulière et non ostentatoire lors des temps collectifs, en particulier les repas. L'entrée dans un groupe peut être source d'appréhension. Les éducateurs veillent alors, aux côtés de la jeune, à ce qu'elle s'autorise à se présenter et à rencontrer les autres adolescentes du groupe.
- Un temps dédié dans l'agenda pour visiter le quartier et la ville de Lyon. C'est l'occasion pour l'éducateur d'aider la jeune à se repérer dans son environnement mais aussi de faire une première évaluation de son autonomie en termes de déplacement.

- Un rendez-vous est programmé avec le médecin généraliste de l'établissement afin d'effectuer un bilan de santé. Un état des lieux des éventuels suivis médicaux en cours est réalisé afin que ceux-ci ne subissent pas de rupture.
- Si une scolarité est en place, les informations d'emploi du temps et les coordonnées sont prises par les éducateurs référents. Ces derniers préparent l'organisation de la poursuite de la scolarité (trajets, heures de réveils et de retour, accès à la demi-pension). Ils se chargent de prendre attache avec l'établissement afin de transmettre les coordonnées de l'équipe et programmer une première rencontre avec l'équipe pédagogique.
- L'accueil des parents

Selon les modes de relations définies par le cadre du placement, les parents des adolescentes bénéficient, eux aussi, d'un processus d'accueil. Outre les prérogatives leur revenant en termes d'autorité parentale, il convient pour les professionnels de les rencontrer en tant que partie intégrante de l'environnement de la jeune. De ce point de vue les prendre en compte avec leurs expériences de parents, bénéfiques ou malheureuses, participe d'une meilleure compréhension de la jeune. Ce principe a pour finalité d'apporter l'accompagnement éducatif le plus juste, répondant aux besoins exprimés par la jeune tout en tenant compte de son parcours familial.

Une rencontre au sein de l'établissement est proposée aux parents dans les 4 semaines qui suivent l'arrivée de leur fille. Ce délai est nécessaire afin d'appréhender les modalités d'organisation de cette réunion<sup>11</sup>. En effet, l'effectivité du placement peut raviver voire exacerber des tensions entre enfant et parents. Le foyer devient alors pour la jeune un lieu ressource et de protection qui lui est propre. Avant d'inviter les parents à entrer dans le foyer, il s'agit, pour les éducateurs référents, de le préparer avec la jeune afin que cette visite ne soit pas vécue comme intrusive.

De manière plus pragmatique, cette rencontre se déroule avec un accueil des parents dans un salle dédiée au rez-de-chaussée du foyer. Une attention singulière à la convivialité du moment est portée à leur endroit afin qu'ils se sentent, eux aussi, accueillis. Nombre de parents d'enfants placés témoignent d'un sentiment de jugement de la part des professionnels

---

<sup>11</sup> Selon les situations la présence du travailleur social, du psychologue du service est questionnée afin d'aider à faire tiers. L'horaire et le temps de rencontre est également ajustable afin de sécuriser la jeune sur la préservation de son lieu de vie.



les concernant. Il convient donc de faciliter cette première rencontre par un cadre chaleureux témoignant d'une envie de la part de l'équipe de les prendre en compte.

Lors de cette réunion, animée par le chef de service en présence d'un éducateur référent, les missions et le rôle des professionnels sont dans un premier temps resitués auprès des parents. Ensuite, un temps est consacré à l'écoute du point de vue des parents quant aux conditions ayant conduit au placement. Il s'agit de faire émerger leurs attentes quant à cette mesure et, pour les professionnels, de faire état de leurs possibilités d'accompagnement pour leur fille.

Cette rencontre est enfin l'occasion de présenter auprès des parents le cadre de vie et le fonctionnement du foyer. Une visite de l'établissement leur est alors proposée, incluant la chambre de leur fille. Afin de respecter l'intimité de chacune des adolescentes, le coordinateur veille à ce que les jeunes présentes dans l'établissement au moment de la rencontre soient prévenues en amont de leur passage dans les étages.

Ce temps de rencontre est indispensable. C'est au cours de celui-ci que vont se tisser les premiers liens de confiance entre professionnels et parents et ainsi amorcer une relation collaborative au bénéfice de la jeune.

Après un mois de prise en charge, les éducateurs référents de l'adolescente rédigent le rapport du 1<sup>er</sup> mois. Celui-ci fait état du déroulement du processus d'accueil de la jeune et des besoins qu'elle a exprimé dans le cadre de l'utilisation de l'outil de recueil. La conclusion de ce rapport permet d'aborder les premières pistes d'accompagnement envisagées qui seront amenées à s'affiner jusqu'à la signature du PPI deux mois plus tard.

#### 4.1.4 La vie quotidienne

Outre les actions d'accompagnement dispensées par l'équipe pluridisciplinaire, la régulation de la vie quotidienne est un élément structurant pour les adolescentes accueillies. Chacune d'entre elles a connu, au cours de son enfance, un modèle éducatif singulier. Nombre d'entre elles intègre l'établissement avec un rythme de vie désynchronisé lié à l'absence de cadre horaire au domicile ou une rupture avec le rythme offert par les apprentissages. Le cadre d'accueil collectif impose de trouver une référence commune répondant à la fois aux besoins convenus pour une adolescente, tout en prenant en compte les différents niveaux d'autonomie existants au sein du groupe.

- Description d'une journée type
- Le petit déjeuner est mis en place à partir de 6h30 par le veilleur. Il est maintenu en place jusque 9h du lundi au vendredi. Et jusque 11h le samedi, dimanche et jour férié.

- Après le temps de relève avec le veilleur. L'éducateur de permanence veille à ce que chacune des jeunes scolarisées soit réveillée en temps voulu pour se rendre en cours.
- Les jours ouvrés à 8h, l'éducateur de permanence passe dans toutes les chambres afin d'assurer le réveil des jeunes non scolarisées en les invitant à venir prendre le petit déjeuner au rez-de-chaussée du foyer.
- En réveillant ces jeunes chaque matin, l'objectif est de leur faire reprendre progressivement un rythme similaire à celui vécu par les adolescentes en formation. En parallèle il leur est proposé de les accompagner dans leurs tâches ménagères, de participer à des courses pour la vie de la maison ou de travailler leur accès à la formation de manière individuelle ou collective. A noter qu'il est demandé à chaque jeune de se présenter dans les parties communes du rez-de-chaussée avec une tenue vestimentaire adaptée. Cet espace est certes leur lieu de résidence, il n'en demeure pas moins un lieu de passage du personnel ou de prestataire extérieur. Enfin cette exigence vise aussi à ce que les jeunes se mettent en condition chaque jour et se mobilise dans une forme de prise de soin d'elles-mêmes.
- Le déjeuner est programmé à 12h chaque jour de la semaine. Pour les jeunes non scolarisées il est une obligation, ce repas faisant partie de la vie collective de l'établissement. Pour les autres adolescentes du foyer, les dispositions sont prises par l'équipe éducative afin qu'elles bénéficient d'une demi-pension.
- Un goûter est proposé chaque jour de 16h à 17h30. Son contenu fait l'objet d'un échange entre les jeunes, l'équipe éducative et le cuisinier. Ce dernier le prépare à l'avance et veille à apporter une diversité de produits permettant à la fois d'équilibrer l'alimentation tout en conservant l'aspect réconfortant de ce temps pour les jeunes.
- Pour les repas du soir un planning de service est mis à jour chaque mois. Une jeune installe et nettoie les tables du réfectoire.
- Du dimanche au jeudi le repas du soir est à 19h. Les vendredi et samedi soir cet horaire peut être décalé pour l'organisation de temps de partage plus informels (pot, animation) afin de marquer symboliquement l'entrée dans le week-end. Ce type de rituel est pensé à nouveau afin de distinguer le rythme nécessaire lié aux apprentissages de celui lié à la détente et au repos.
- De la même manière du dimanche au jeudi soir il est demandé aux adolescentes d'intégrer leur chambre personnelle à 22h. Ceci contribue à l'apaisement de la

dynamique du groupe encadré par les éducateurs et de favoriser les conditions de sommeil de chacune. Au même titre que les repas, cet horaire est aménagé les vendredi et samedi soir, selon les sorties ou soirées prévues.

- Les temps collectifs exceptionnels

Entre ces temps repères de la journée, la vie du foyer est alimentée par les accompagnements individuels (cf thématiques transversales) mais aussi par des temps collectifs dédiés à tout ou partie du groupe de jeunes hébergées. Parmi ces moments nous notons :

- Les temps ponctuels : Préparation des anniversaires, décoration de la maison (vacances scolaires, halloween, fêtes de Noël etc).
- Les temps hebdomadaires :
  - Séance découverte du sport : avec un éducateur (1 semaine/2)
  - Atelier avec le psychologue : photo langage (1 semaine/2)
  - Intervenant extérieurs le mercredi après-midi/soirée : planning familial, ADN, Addiction France, Zik'Motion
- Les temps mensuels :
  - Réunion des adolescentes le dernier mardi de chaque mois<sup>12</sup> avec distribution des allocations mensuelles en présence du chef de service et des éducateurs en poste.
  - Un repas à thème tous les mois afin de découvrir les cultures culinaires des jeunes présentes dans l'établissement.
  - Sorties extérieures : avec tout ou partie du groupe d'adolescentes, des sorties extérieures peuvent être proposées en soirée les vendredi ou samedi soir<sup>13</sup>. Ces temps permettent que les jeunes éprouvent un lien différent aux éducateurs et bénéficient d'une ouverture vers l'extérieur du foyer. Ils

---

<sup>12</sup> Cf la participation des jeunes accueillies

<sup>13</sup> Ces temps de sorties en soirée sont complémentaires de ceux organisés en journée lors des week-end et vacances scolaires.

permettent également de créer de l'exceptionnel dans le quotidien de la maison afin d'éviter l'écueil d'un fonctionnement trop routinier.

#### - Les horaires de sortie des jeunes

Le placement des adolescentes au foyer ANEF doit leur permettre, selon leur situation personnelle et leur âge, d'expérimenter progressivement l'accès à davantage d'autonomie. Aussi les autorisations de sortie seules leur sont accordées avec une amplitude adaptée à leur situation. Les éducateurs mesurent ainsi leur capacité à respecter un horaire, à se déplacer seule et à solliciter le soutien adéquat en cas de difficultés.

Ainsi il est demandé à toutes les jeunes, sans distinction, d'être de retour dans l'établissement à 19h afin de participer au repas commun du dimanche soir au vendredi soir. La soirée du samedi soir revêt quant à elle un caractère exceptionnel, les jeunes de moins de 16 ans pouvant être autorisées à sortir jusque 22h sur la base d'un projet déposé en amont auprès du chef de service ; les jeunes de plus de 16 ans étant autorisées, pour leur part, à sortir jusque 23h ce soir-là.

La question des horaires de sortie est envisagée dans le fonctionnement du foyer comme un outil éducatif et non comme un dû auprès des jeunes hébergées. Leur régulation se fait par l'équipe éducative avec le souci de l'équilibre entre le cadre nécessaire à l'évolution de jeunes mineures, la nécessité d'évaluation de leur autonomie et le besoin pour chacune de disposer d'un espace d'intimité extérieur.

Tout retard d'une jeune eu égard aux horaires convenus dans le règlement intérieur fait l'objet d'un échange entre elle et un éducateur. Il s'agit pour ce dernier d'en comprendre les raisons et d'y apporter la réponse adéquate en termes d'accompagnement. Celle-ci peut consister en un rappel oral du cadre, une reprise de l'usage des transports en commun ou une sanction, notamment lorsque ce retard impacte la vie collective<sup>14</sup>.

En cas d'absence d'une jeune à 22h, les éducateurs procèdent à une déclaration de fugue auprès des services de police par mail. Les parents et l'ASE sont alors prévenus du déclenchement de cette procédure. Si cette fugue est amenée à perdurer, les éducateurs se relaient afin de rentrer en contact avec la jeune, évaluer sa situation et comprendre les motivations de son absence. Au-delà de s'assurer de sa mise en sécurité, l'entretien du lien avec la jeune revêt dans ce type de situation un caractère particulièrement sensible. Coutumières de parcours d'abandon et de ruptures, l'entretien du contact avec les jeunes

---

<sup>14</sup> Cf sous partie concernant les sanctions. Un principe d'amende sur les allocations mensuelle est mis en place en cas d'absence aux repas ou de mise de service.

visent ici à leur signifier la permanence du lien malgré la transgression et la fuite dont elles font état. Si toutefois l'adolescente n'a pas réintégré le foyer dans un délai de 48h, un éducateur se rend au commissariat de secteur afin qu'un procès-verbal de fugue soit rédigé et que la jeune soit inscrite au Fichier des Personnes Recherchées<sup>15</sup> (FPR).

#### 4.1.5 Les modalités d'accompagnement

- Travail d'équipe et double référence

Comme évoqué précédemment, la veille à la sécurité, au bien-être et l'animation de la vie quotidienne des adolescentes accueillies dans le foyer ANEF relève des missions de l'équipe pluridisciplinaire. Plus spécifiquement, l'équipe éducative dans son ensemble a connaissance de toutes les situations et est capable d'émettre des observations, réflexions et avis sur la situation de chacune des jeunes.

Pour autant l'individualisation des accompagnements nécessite un travail de proximité de la part des éducateurs. Aussi, l'établissement fait le choix de la mise en place d'une double référence éducative, dont les modalités de fonctionnement sont les suivantes :

Les deux éducateurs référents d'une jeune sont désignés dans le cadre d'une réunion éducative au moment la validation de son admission.

Les éducateurs référents sont les interlocuteurs privilégiés de la personne accueillie et ont pour mission de l'accompagner durant sa prise en charge au foyer ANEF. Ils vont aider la jeune à construire son projet personnalisé tout en tenant compte de ses forces et de ses faiblesses personnelles ainsi que de son environnement familial. Ils assureront la majorité des accompagnements physiques dans le cadre des rendez-vous judiciaires, médicaux et scolaires.

En relation avec les partenaires et la famille, les référents ont un rôle d'informateur auprès de l'ensemble de l'équipe éducative. Ils ont en charge l'écriture des rapports à l'attention des partenaires et des juges. Ils rédigent également les comptes rendus des différentes rencontres : avec la jeune, les parents et les travailleurs sociaux. Ils doivent veiller au renouvellement des prises en charge « CSS ». Ils contrôlent les dépenses effectuées avec l'allocation mensuelle que perçoit la jeune.

---

<sup>15</sup> Une fois revenue l'ASE et les parents sont prévenus. Une audition au commissariat de la jeune sera programmée afin de lever sa recherche.

Le cadre de la relation de confiance entre la jeune et les référents facilite la mise en mots du projet et son élaboration. A ce titre, ils sont chargés de l'utilisation de l'outil de recueil des besoins avec la jeune, dans le premier mois de son arrivée.

Les référents veillent au respect des différents mouvements de l'adolescente : observation au quotidien, définition des objectifs du projet et des moyens à sa mise en œuvre et évaluation du projet.

Le choix de la double référence est multiple : elle introduit une notion d'altérité et favorise la permanence du lien tout au long du placement de la jeune dans l'établissement. Son rôle permet également de réguler l'implication du référent en jouant le rôle de tiers et éviter ainsi une position « miroir ».

- Régulation du travail d'équipe

L'adolescence est une période de vie de questionnement où le cadre éducatif porté par les adultes ne fait plus naturellement sens pour ces jeunes. Sur ce point les éducateurs se doivent de veiller à adopter une posture à la fois de pédagogue, afin d'explicitier le fonctionnement du foyer, mais également de cohérence entre eux quant aux décisions prises à l'égard des jeunes.

Afin de rendre ce postulat effectif, la qualité de la communication entre les professionnels est indispensable. Pour ce faire l'équipe éducative se dote d'une organisation spécifique :

- Le cahier de liaison. Sous format numérique, le cahier de liaison est l'espace où l'ensemble des événements et décisions prises au quotidien à l'égard des jeunes par les éducateurs sont inscrits. Il permet de faire trace quant au travail effectué et de s'assurer de la bonne communication des informations
- Les temps de relève à 6h30, 14h et 22h sont dédiés à la communication orale entre professionnels lors des changements de poste (éducateur / veilleur ; équipe matin / après-midi). En journée, le coordinateur est présent à la relève de 14h et s'assure notamment de la bonne liaison des informations entre les équipes.
- La réunion organisationnelle. 3 jeudis sur 4 de 10h à 12h l'équipe éducative se réunit afin de planifier l'agenda de la semaine suivante. Cette réunion est animée par le coordinateur qui a la charge de veiller à la bonne exécution des rendez-vous, leur adéquation avec le planning de l'équipe et de lister les besoins matériels nécessaires à la vie quotidienne.
- La réunion clinique. Chaque jeudi de 13h30 à 16h, l'équipe éducative est réunie afin d'échanger quant à la stratégie d'accompagnement des jeunes accueillies et du groupe

dans son ensemble. La réunion clinique est animée par le chef de service et vise à réguler l'action de l'équipe en permettant à chacun des éducateurs de faire état de ses observations, hypothèses d'analyse et propositions d'action. Chaque réunion fait l'objet d'un compte rendu écrit et accessible à toute l'équipe. Celui-ci fait état des décisions prises pendant la réunion et joue un rôle de repère pour chaque professionnel.

- La réunion d'analyse de la pratique. Organisée de 10h à 12h un jeudi par mois, cette réunion rassemble l'équipe éducative et le coordinateur avec un psychologue extérieur à l'établissement. Cette réunion permet aux éducateurs d'échanger sur leurs pratiques professionnelles dans un cadre confidentiel. Le quotidien auprès d'adolescentes placées est à même d'impacter parfois intimement les professionnels. Il est important que ces derniers disposent d'un espace pour exprimer leurs ressentis et qu'ils soient accompagnés afin d'effectuer « un pas de côté » et puissent collectivement ajuster leur positionnement.
- La réunion des veilleurs. Comme cité précédemment celle-ci réunit l'ensemble des veilleurs du dispositif ANEF une fois par trimestre. La réunion est animée par le chef de service en présence des coordinateurs.
- La réunion du comité de direction. Organisée deux fois par trimestre, ces temps de travail sont animés par le directeur ou le directeur adjoint de l'association Relais. Ils visent à associer les chefs de service à la stratégie associative et à travailler conjointement la pédagogie transversale aux établissements.
- L'analyse de la pratique des cadres. Au même titre que pour les équipes éducatives, les chefs de services éducatifs ont besoin d'être accompagnés dans leur pratiques quotidiennes afin de réguler leurs prises de position pédagogiques et managériales.

#### 4.1.6 La participation des jeunes accueillies

La participation des jeunes accueillies à la vie institutionnelle fait partie intégrante des droits de l'utilisateur tels que définis dans la Loi 2002-2, instituant, entre autres, le Conseil de la Vie Sociale (CVS). Ce dernier se réunit une fois par an et rassemble toutes les jeunes hébergées au sein du foyer, deux éducateurs et le chef de service. Le CVS est présidé par le directeur de l'association Relais ou son adjoint.

Lors de cette réunion annuelle sont évoqués les modalités de fonctionnement du service et la vie quotidienne du foyer. Cette réunion est annoncée un mois avant sa réalisation afin que les jeunes puissent préparer l'ordre du jour du CVS avec le soutien, si besoin, de l'équipe éducative. Lors du CVS la délibération est facilitée par le directeur afin que chaque jeune

bénéficie de son droit d'expression. L'ensemble des questions, propositions et réponses de la direction associative font l'objet d'un compte rendu affiché dans le hall d'entrée du service.

Lors du CVS les adolescentes élisent au sein du groupe de jeunes présentes deux déléguées. Celles-ci disposent d'un mandat d'un an afin de représenter leurs paires auprès du chef de service et de l'équipe éducative. Elles contribuent à rassembler les propositions faites par les jeunes au quotidien quant à la vie du foyer.

Chaque dernier mardi du mois, à 19h30, une réunion des adolescentes est organisée en présence d'un éducateur et du coordinateur. Les délégués ont alors la charge d'exprimer les besoins formulés par les jeunes et de recueillir les réponses apportées par les éducateurs. Elles tiennent un compte rendu dans un cahier dédié et accessible à toutes les jeunes. Lors de cette réunion mensuelle sont évoqués les projets éducatifs en cours, la dynamique du groupe de l'instant et permet de réguler les besoins liés à la cohabitation des jeunes entre elles. Le chef de service participe à l'une de ses réunions une fois par trimestre.

Au-delà des obligations légales incombant au service, cette organisation vise à favoriser l'apprentissage du vivre ensemble pour les jeunes accueillies. Prendre en compte leur parole, tout au long de l'année, passe par le fait de leur apporter une réponse argumentée systématique. Cette considération leur permet d'éprouver, à leur échelle, une première expérience de citoyenneté. Par l'intermédiaire de ces réunions d'expression, leur parole a potentiellement un impact pour elles et le groupe de paires mais aussi pour les futures adolescentes qui leur succéderont. Enfin pour l'institution, ces réunions sont un des moyens réguliers de mesure de l'adéquation de l'offre de service avec la réalité des besoins du public

## **4.2 La Boussole**

### **4.2.1 Le bâti et l'implantation géographique**

Le bureau éducatif du service La Boussole est situé 83 rue Louis Blanc à Lyon 6<sup>ème</sup>. Celui-ci est intégré à le foyer ANEF mais dispose d'une entrée qui lui est propre. Ainsi les jeunes ont une facilité d'accès au service au regard de sa localisation, mais ne sont pas astreintes à circuler au sein du foyer pour rencontrer leurs éducateurs.

Le local est composé d'un bureau et de mobiliers d'accueil afin de proposer un espace de rencontre convivial aux adolescentes. L'équipe éducative du service bénéficie d'équipements mutualisés avec le foyer (sanitaires, salle de réunion, factotum). Entre les locaux du foyer et le bureau éducatif de La Boussole se trouvent les bureaux du secrétaire, du psychologue et du chef de service. L'ensemble est relié par une porte d'accès interne, facilitant ainsi la circulation du personnel intervenant sur les deux services, en particulier le coordinateur.



Les 8 appartements éducatifs sont localisés de la manière suivante :

- Un studio de 26 mètres carré situé au 31 rue Bossuet à Lyon 6<sup>ème</sup>
- Un studio de 16 mètres carré situé 5 rue Sully Prud'homme à Villeurbanne
- Un studio de 22 mètres carré situé 128 cours Emile Zola à Villeurbanne
- Un studio de 25 mètres carré situé 57, cours de la République à Villeurbanne
- Deux studios de 17 mètres carrés situés au 31 rue Alexandre Boutin à Villeurbanne
- Un studio de 21 mètres carré au sein du FJT Jacques Monod situé 85, rue Docteur Frappaz à Villeurbanne
- Un studio de 24 mètres carré au sein du FJT résidence Yves Chauvin situé 1, rue Maria Casarès à Villeurbanne

Chaque studio est équipé<sup>16</sup> de la manière suivante :

- Lit, table de chevet, penderie
- Table à manger, cuisine équipée (plaque de cuisson électrique, micro-onde, frigo (top))
- Sanitaire (wc, lavabo, douche)
- Linge de lit, nécessaire de cuisine individuel, vaisselle, kit d'entretien

Les 2 studios présents au sein de FJT se singularisent des autres appartements. Leur configuration permet d'y accueillir des adolescentes nécessitant une présence de professionnels renforcée. Seule l'équipe éducative de La Boussole assurent leur accompagnement, néanmoins la présence 24/24 et 7/7 des professionnels du FJT permet de les rassurer à la fois en termes de sécurité, mais également de gestion de la solitude. En outre, leur implantation dans ces établissements leur permet de bénéficier des équipements internes<sup>17</sup> et d'un voisinage de jeunes majeurs d'origine diverses. Ces derniers peuvent alors s'avérer étayant positivement, leur apportant d'autres modèles de parcours et de réussite, notamment professionnelle.

---

<sup>16</sup> Exception du studio au sein du FJT Monod qui ne dispose pas d'espace cuisine individuel. Les cuisines sont collectives au sein de cet établissement.

<sup>17</sup> Salle de détente, terrasse, espace jeux

#### 4.2.2 Public accueilli et projet pédagogique

Le service La Boussole est habilité à recevoir dans le cadre de mesure de placement 8 adolescentes de 14 à 18 ans placées dans un cadre civil. Si la typologie du public demeure inchangée, le profil des jeunes accueillis diffère des services d'accueil collectif.

En effet, le projet pédagogique de ce service vise à apporter une protection et un accompagnement favorisant l'apprentissage des jeunes à leur future vie d'adulte. La gestion d'une vie quotidienne en appartement seule est une étape de la vie qui nécessite d'être étayée. L'autonomie nécessaire à ce type d'hébergement s'acquiert au gré des rencontres avec les éducateurs qui seront leur faire la démonstration des bons gestes et réflexes quotidiens.

Plus largement ce service répond à un besoin repéré pour des adolescentes ayant connu un long parcours de placement. Celles-ci sont le plus souvent aguerries au fonctionnement des lieux d'hébergement collectif, elles considèrent alors le groupe comme pesant voire contraignant et font état d'un besoin d'émancipation. Dès-lors La Boussole a pour finalité de préparer ces jeunes à une vie autonome au seuil de leur majorité. Pour ce faire, la présence d'une équipe de 3 éducateurs 7 jours/7 vise à leur proposer un cadre sécurisant mais leur offrant néanmoins une place d'actrice de leur vie quotidienne.

#### 4.2.3 Le processus d'accueil

Le processus d'accueil du service La Boussole suit la même logique de fonctionnement que celle appliquée pour le foyer ANEF. La demande d'admission est acheminée via le chef de service qui procède à son étude avec l'équipe éducative en réunion clinique.

Le déroulé de l'entretien d'admission diffère au regard de la particularité du service. L'accueil d'une mineure en appartement nécessite de se représenter finement, dans un temps court, la capacité de l'adolescente à vivre seule au quotidien. Les professionnels ont ainsi besoin d'informations leur permettant d'évaluer le niveau d'adaptation nécessaire de leur accompagnement. Aussi l'organisation du rendez-vous d'admission prend la forme suivante :

- Temps d'échange entre la jeune, son travailleur social et un éducateur du service. Celui-ci présente un questionnaire composé de 10 questions évoquant le quotidien en appartement. Cet outil permet d'interroger sous un format simple<sup>18</sup>, la capacité de l'adolescente à se prendre en charge dans les actes du quotidien (cuisine, courses, budget, entretien de son espace, gestion de ses déplacements, rapport aux horaires). L'objectif de ce questionnaire est d'obtenir une réponse spontanée et d'éviter un biais

---

<sup>18</sup> Les questions sont formulées de manière à ne pas induire un attendu de la part du service. Elles peuvent inviter la jeune à se positionner sur une échelle de cotation (5 étoiles) ou sur plusieurs choix prédéfinis.

de conformité de la jeune aux attendus supposés du service. Ainsi l'éducateur s'attache à présenter cet outil comme un support à la prise de connaissance et non comme un examen de passage.

- Temps d'échange de la jeune seule avec le psychologue du service. L'objectif est de créer un premier contact, le psychologue ne pouvant s'appuyer, cette fois, sur le cadre de la vie quotidienne pour faciliter la rencontre. Il portera une attention singulière aux projections faites par la jeune de la vie en appartement et évalue sa capacité à gérer psychiquement ce changement de vie.

Pendant cet entretien, le chef de service échange avec le travailleur social et l'éducateur du service. Ensemble ils revisitent le parcours de la jeune l'ayant conduit à s'orienter vers un appartement éducatif. Il s'agit d'en évaluer la cohérence et l'adéquation avec les propositions d'accompagnement que peut formuler l'équipe éducative. Cet entretien a pour objectif également d'exclure ou de dépasser la seule orientation par défaut d'une jeune et de rechercher l'esquisse d'un projet éducatif à mener avec elle.

- Temps d'échange animé par le chef de service réunissant la jeune, son travailleur social et l'éducateur. Le fonctionnement du service lui est présenté et explicité. Les appartements étant diffus, l'éducateur présente un ensemble de photographies des logements, des temps d'activité possibles ainsi qu'un planning type de rythme de rencontre entre les jeunes et les professionnels. A partir de ce constat, la jeune est invitée à s'exprimer sur son envie d'intégrer le service et ses besoins en termes d'accompagnement.

Comme expliqué précédemment, la répartition en trois services du dispositif ANEF vise, entre autres, à offrir aux jeunes accueillies la possibilité d'un parcours d'accompagnement adaptatif. Le passage d'un service d'accueil collectif vers le service de La Boussole n'est aucunement un passage obligé, mais bien une voie possible afin de sécuriser son parcours d'accompagnement.

Dans cette éventualité, le projet d'orientation est travaillé en amont par la jeune en lien avec son travailleur social ASE, ses éducateurs référents et le coordinateur (foyer ANEF / La Boussole). Ce dernier, intervenant sur les deux services, est à même de l'aider à cheminer dans sa demande et à l'accompagner pour la formuler par écrit. Son courrier sera ensuite présenté en réunion de service par le coordinateur auprès de l'équipe éducative de La Boussole et du chef de service. Si un rendez-vous d'admission est validé, la rencontre suit la même organisation que pour les demandes externes.

- *Arrivée de la jeune dans le service La Boussole*

Lors de la réunion suivant le rendez-vous d'admission, un compte-rendu de celui-ci est effectué en équipe pluridisciplinaire. Cette dernière évalue sa capacité à proposer un projet d'accompagnement adapté pour cette jeune, le chef de service décide alors de valider ou non la demande d'admission. A nouveau, quel que soit la nature de la décision, une réponse argumentée est formulée auprès du travailleur social ASE par le chef de service.

Lorsqu'une demande d'admission est validée, l'équipe pluridisciplinaire met en réflexion les modalités d'accueil de celle-ci. Elle se base sur les données du questionnaire et l'analyse de l'entretien d'admission. L'objectif étant de faire correspondre le cadre d'accueil<sup>19</sup> avec les besoins exprimés.

Dès que le choix du studio et de la date d'entrée sont effectués, le coordinateur s'assure auprès de la maitresse de maison et du service technique que le logement soit opérationnel pour l'accueil. Il veille également que le jour de l'entrée, un éducateur ait une disponibilité d'une demi-journée (4h) à consacrer à celui-ci. L'arrivée de la jeune est affichée dans le bureau des éducateurs et les autres jeunes hébergées sont prévenues par l'intermédiaire du groupe de discussion du service.

Le jour de son entrée, le rendez-vous est pris avec le travailleur social ASE, la jeune et un éducateur de l'équipe au pied de l'immeuble du logement. L'éducateur se charge de faire visiter les lieux, prend le temps de recueillir les impressions et répondre aux éventuelles questions de l'adolescente. Il réalise ensuite un état des lieux du studio et présente le fonctionnement du matériel. S'en suit un recueil des informations administratives nécessaires au dossier de la jeune et un rappel des règles du service. Le livret d'accueil lui est remis afin qu'elle bénéficie des numéros d'urgence ou de l'équipe éducative.

Une fois l'installation dans le logement réalisée, l'éducateur accompagne l'adolescente pour lui présenter l'environnement de son studio<sup>20</sup>. Les commerces et services environnants lui sont présentés ainsi que l'accès aux modes de transport. L'éducateur s'assure à cette occasion de la bonne maîtrise des déplacements de la jeune, en la mettant à l'initiative du trajet vers les bureaux du service au 83 rue Louis Blanc.

---

<sup>19</sup> Par exemple : si l'équipe est en mesure techniquement de procéder à un choix entre les studios vacants, il s'agit de proposer celui le plus adapté aux besoins de la jeune. De même, si une adolescente explique être en difficulté pour la réalisation de ces repas, l'équipe s'organise pour se relayer de manière plus intensive dans ses visites à domicile dès les premiers jours.

<sup>20</sup> Pour les studios diffus, une présentation au voisinage immédiat peut être, selon les circonstances envisagées. Dans le cadre des studios en FJT, la présentation du fonctionnement du service et du personnel est systématiquement réalisée.

L'éducateur accompagne la jeune pour ses premiers achats alimentaires ce même jour. Il veille à ce qu'elle dispose des produits élémentaires<sup>21</sup> et d'un premier stock de produit frais pour cuisiner. En fonction du besoin et du positionnement de la jeune, il lui propose de partager son premier repas au logement ensemble.

La journée d'accueil se termine par la prise de rendez-vous d'une première visite à domicile dans les 48h qui suivent. Un rendez-vous est également pris avec le chef de service dans les 8 premiers jours afin que celui-ci rappelle à l'adolescente le cadre du service et que soit complété le DIPEC. Enfin, le lendemain de son arrivée, un éducateur de l'équipe appelle la jeune afin de prendre de ses nouvelles et répondre à ces questions éventuelles.

Au cours du premier mois suivant l'arrivée d'une adolescente, le déroulé de son accompagnement suit le même process<sup>22</sup> qu'au sein du foyer ANEF. Le travail avec les familles de ces adolescentes s'inscrit également dans la même logique. Il nécessite néanmoins une vigilance singulière quant à la préservation de l'espace d'intimité de l'adolescente. Le 1<sup>er</sup> rendez-vous est alors convenu au sein des bureaux du service, l'éventualité d'une visite du logement est étudiée au cas-par-cas selon les situations.

#### 4.2.4 La vie quotidienne

Compte tenu du projet pédagogique du service, le quotidien des adolescentes accueillies est structuré individuellement par chaque jeune selon les besoins de sa situation. L'équipe éducative est présente à leur côté afin d'étayer la prise en main de leur journée. Les éducateurs accompagnent chaque adolescente à formaliser son emploi du temps hebdomadaire et s'inscrivent, dans un premier temps, dans les espaces informels de celui-ci (trajets, rdv scolaire ou médicaux, courses alimentaires). Pour les jeunes ayant connu une longue période de placement, cette logique d'action constitue un bouleversement de leurs repères. Là où le collectif d'internat leur apporte un cadre quotidien (horaires de repas, de lever et de coucher), elles se retrouvent, dans le cadre des appartements, à devoir s'autoréguler. L'intérêt de la présence éducative est ici d'éviter l'émergence d'un sentiment d'insécurité lié à un lâcher prise trop abrupte conséquence de cette nouvelle indépendance quotidienne.

Les éducateurs rencontrent obligatoirement les jeunes hébergées à minima deux fois par semaine. Ne pouvant plus s'appuyer sur les temps et les espaces informels du quotidien d'internat, ils sont à l'initiative de rendez-vous au bureau ou à l'extérieur afin de porter un cadre

---

<sup>21</sup> Produits d'hygiène et alimentation sèche.

<sup>22</sup> Tableau de recueil des besoins / rdv médical / rdv scolaire / rapport du 1<sup>er</sup> mois.

institutionnel contenant pour les jeunes accueillies. Pour ce faire, ils s'appuient sur les thématiques d'accompagnement individuels de chacune d'entre elle :

- L'alimentation

En lien avec la maitresse de maison l'éducateur veille à la bonne alimentation des jeunes. Il les accompagne régulièrement pour la réalisation de leur course, leur propose de cuisiner ensemble et découvrir d'autres modes d'alimentation. Ces accompagnements sont individuels mais aussi collectifs. Les éducateurs peuvent s'appuyer sur les compétences des autres jeunes en matière de cuisine afin de favoriser la transmission des savoirs-faire. Il s'appuie pour cela sur les outils de cuisine collective présents dans l'association (cuisines collectives des FJT).

Sous couvert d'une sortie, d'un anniversaire ou d'un évènement exceptionnel l'éducateur favorise l'action collective pour cette démarche afin de soutenir la notion de plaisir et de goût dans l'alimentation. A fortiori la prise d'un repas seule peut s'avérer angoissante pour les adolescentes, celles-ci privilégiant alors une alimentation à l'extérieure du logement au détriment de la qualité et de leur budget.

- La gestion du budget

Chaque jeune hébergée dispose d'un budget mensuel de 283€ pour assurer son alimentation, sa vêtue et ses besoins en hygiène. Les éducateurs formalisent un tableau de suivi budgétaire pour chacune afin de leur donner des repères et des réflexes de gestion d'un budget contraint.

Accéder à une telle somme d'argent est le plus souvent une nouveauté pour les adolescentes arrivant dans les appartements. Aussi les éducateurs ont une double fonction d'accompagnant et de contrôle de son usage. Il s'agit d'éviter l'effet d'emballement que peut générer l'accès à cette nouvelle ressource financière. En ce sens ils adaptent leur suivi progressivement au cours des premiers mois sur cette question : accompagnement dans les achats, remise de factures, distribution progressive de l'allocation, versement via des « tickets service ».

Dans une optique de préparation à la majorité des adolescentes, les éducateurs assurent un accompagnement quant à leur consommation d'énergie au sein du logement. A l'appui de la facturation de chaque studio et avec le soutien de partenaires<sup>23</sup> dans ce domaine, ils dispensent des réflexes de gestion du logement favorisant les économies d'énergie.

---

<sup>23</sup> Un bailleur social comme Dynacité propose un appartement pédagogique et anime des actions ludiques faisant la promotion des économies d'énergie.

- La gestion administrative

Du point de vue de la gestion administrative, le passage à la majorité produit un effet de seuil particulièrement brutal. Un jeune de 18 ans passe en une journée d'une situation où il ne relève d'aucune obligation à celle où il est seul responsable pour faire valoir ses droits et répondre de ses devoirs. Sans étayage, nombre d'entre eux sont susceptibles de basculer en situation de précarité faute de maîtrise de leurs obligations administratives<sup>24</sup>.

L'équipe éducative de la Boussole joue un rôle préventif en la matière. Par l'intermédiaire de rendez-vous individuels ou d'actions collectives elle se charge de préparer les jeunes à la gestion de leur situation administrative dans les domaines suivant :

- Documents d'identité
- Domiciliation
- Droits CAF
- Droits pôle emploi
- Droits SECU
- Droit du travail
- Droits au logement
- Obligations fiscales
- Obligations d'assurance
- Obligations locatives

- *Accompagnement à la santé*

Tel que décrit précédemment, l'équipe éducative veille, en lien avec le médecin généraliste du dispositif, au bon état de santé des jeunes accueillies. Pour les adolescentes vivant en appartement il s'agit de leur apprendre à avoir une vigilance quant à leurs symptômes et à gérer le traitement nécessaire. Ainsi les éducateurs les accompagnent lors de leurs rendez-vous médicaux mais leur apprennent aussi à les prendre seules, ils se rendent ensemble à la

---

<sup>24</sup> L'association fait particulièrement ce constat auprès des jeunes femmes intégrant le CHRS Rivages. En situation de non-recours, méconnue de l'administration fiscale, défaut de pièce d'identité sont autant de facteurs administratifs bloquant leur accès à un logement.

pharmacie mais leur montrent avec le médecin comment préparer un pilulier. Dans ce champ d'accompagnement, la présence éducative vient appuyer auprès des jeunes que la santé est prioritaire dans l'organisation de leur vie quotidienne.

#### 4.2.5 Les modalités d'accompagnement

Afin de répondre aux besoins des adolescentes hébergées, l'équipe éducative du service assure une présence 7 jours/7. Les journées sont couvertes de 9h à 21h les jours ouvrés, un éducateur assure les accompagnements le week-end de 13h à 21h le samedi et de 11h à 19h le dimanche. En dehors de ces plages horaires, les adolescentes ont la possibilité de contacter l'équipe éducative ou les veilleurs du foyer ANEF qui se chargent de mobiliser l'astreinte associative si besoin.

Cette présence éducative renforcée permet d'assurer un accompagnement plus qualitatif et ciblé sur les besoins des jeunes. Les soirées et les week-ends sont des périodes où elles peuvent être mise à mal par la solitude de la vie en appartement. La présence des éducateurs est à ce titre étayante mais également une opportunité de découverte et d'apprentissage. La vie sociale et culturelle le soir et les week-ends, les marchés du dimanche, l'accès aux espaces de loisirs sont autant d'évènements auxquels les jeunes sont peu susceptibles de se rendre, faute de connaissance. La présence éducative sur ces temps joue ainsi un rôle d'ouverture vers le monde extérieur.

Sans le support du quotidien d'internat collectif, l'organisation éducative doit adopter une forme « d'aller-vers » les jeunes, plus conséquente. Sans en faire un usage exclusif, elle s'appuie sur les modes de communications utilisées par les adolescentes pour être force de proposition et susciter leur adhésion aux accompagnements proposés. Chaque semaine le groupe d'adolescentes est informé des médiations collectives proposées (ateliers, sorties culturelles ou sportives) via les réseaux sociaux et un calendrier physique dans le bureau éducatif. En diversifiant les modes de communication l'équipe s'assure de la bonne transmission des informations et cherche à attiser l'envie de la rencontre éducative.

Au même titre que pour les équipes d'internat collectif, la communication interne à l'équipe est un élément indispensable permettant d'assurer la cohérence des actions éducatives et de veiller à la sécurité des jeunes hébergées. Les outils de communications génériques sont les mêmes que pour les autres établissements, à ceci près qu'ils doivent permettre dans leur forme de soutenir l'agilité des pratiques éducatives. Ainsi l'équipe dispose de deux ordinateurs (dont un portable) et d'un téléphone mobile pour leur communication quotidienne. Ils s'appuient sur des agendas numériques partagés avec le coordinateur et le chef de service afin de planifier leurs interventions.



Compte tenu du nombre de jeunes et d'éducateurs, la mise en place d'un suivi par référence n'est pas un principe efficient. Néanmoins l'accompagnement des jeunes ne peut être entièrement dispersé au sein de l'équipe. Cette dernière se donne l'organisation suivante :

- Phase d'intégration (1<sup>er</sup> mois) : l'éducateur qui assure l'accueil de l'adolescente se charge de rassembler l'ensemble des informations administratives et des premiers rendez-vous de bilan (médicaux et scolaires). Les deux autres s'attellent à la mise en place du quotidien de la jeune (vie dans l'appartement, courses, planning hebdomadaire)
- Phase d'accompagnement : les trois éducateurs assurent un accompagnement global. Une répartition thématique de l'accompagnement peut être envisagé selon la situation<sup>25</sup>.

Compte tenu de leur accompagnement diffus, les trois éducateurs se croisent peu au cours de la semaine. Ils doivent veiller à la qualité de leur communication afin de rendre compte de l'état d'avancée de leurs accompagnements. Ainsi la numérisation du cahier de liaison et de l'agenda facilite l'échange d'informations entre eux mais aussi avec le coordinateur et le chef de service. Ces derniers veillent ainsi à la bonne exécution des accompagnements et peuvent ajuster des points organisationnels à distance.

Dans ce contexte de travail, le besoin de régulation d'équipe est particulièrement nécessaire. L'équipe éducative se réunit chaque vendredi de 9h à 10h afin de planifier ses interventions de la semaine suivante en lien avec le coordinateur. S'en suit une réunion clinique en équipe pluridisciplinaire à laquelle participe le psychologue et le chef de service de 10h à 12h. Le mode opératoire et les objectifs de ces temps sont les mêmes que pour les autres services.

Les éducateurs bénéficient d'une réunion d'analyse de la pratique de 2 heures une fois par mois.

#### 4.2.6 La participation des jeunes accueillies

Les adolescentes accueillies à La Boussole disposent d'un CVS qui leur est propre. Celui-ci fonctionne selon les mêmes modalités que celui du foyer ANEF.

Les réunions des jeunes mensuelles ont également lieu chaque 1<sup>er</sup> jeudi du mois à partir de 18h. Celles-ci poursuivent le même objectif d'apprentissage à la citoyenneté que sur les internats collectifs, mais elles jouent également un rôle éducatif essentiel. Isolées dans leur

---

<sup>25</sup> Les suivis de dossiers administratifs (identité, scolarité) peuvent nécessiter la mise en place d'une référence éducative thématique afin d'en assurer la cohérence.

logement, les adolescentes n'ont que peu de temps en commun toutes ensemble. Aussi l'équipe favorise un sentiment d'appartenance à un groupe en faisant émerger une parole collective des jeunes sur leur vécu dans le service.

Ces réunions sont animées deux fois par trimestre par un éducateur et le psychologue. Le chef de service y participe quant à lui une fois par trimestre. Elles prennent la forme d'un repas convivial et partagé, confectionné en commun afin de susciter l'adhésion du groupe.

### **4.3 Le foyer L'Ilot**

#### **4.3.1 Le bâti et l'implantation géographique**

L'association Relais est propriétaire d'une maison située 33, rue Francis Chirat à Villeurbanne. Celle-ci est composée de deux bâtiments dont les espaces sont répartis comme suit :

- Une petite maison d'un étage avec une entrée directe sur la rue et une autre par la cour intérieure. Celle-ci est composée :
  - o D'un rez-de-chaussée de 45m<sup>2</sup> avec un espace d'accueil, les bureaux du psychologue, chef de service et médecin généraliste.
  - o D'un sous-sol avec cave et chaufferie de la maison
  - o D'un étage composé d'une grande salle polyvalente de 45m<sup>2</sup> dédiée aux réunions des professionnels et aux activités de médiation éducative
- D'un bâtiment de 236m<sup>2</sup> sur deux niveaux en fond de cours composé de :
  - o Au rez-de-chaussée : du bureau éducateur avec sanitaire, d'une salle à manger, d'un salon TV, d'une cuisine, de deux chambres partageant une même salle de bain et WC. Ces dernières disposent d'une entrée indépendante par la cour et d'une seconde entrée par le salon.
  - o D'un entre-sol composé d'une laverie, d'une lingerie et de la chaufferie du bâtiment.
  - o D'un étage composé de quatre studios indépendants. Deux d'entre eux disposent de sanitaires individuels, les deux autres partagent salle de bain et WC.

Les adolescentes hébergées et le personnel éducatif entre dans l'établissement par un portail mitoyen de la petite maison située au fronton de la rue Chirat. Celui-ci est composé d'un visiophone permettant de filtrer les entrées.

Pour accéder à l'espace d'hébergement il est nécessaire de traverser une cour intérieure d'environ 300m<sup>2</sup>. Celle-ci fait partie intégrante de l'espace de vie des adolescentes hébergées, elle est non visible depuis la rue, elle est arborée et dispose de jardins et de chemins d'accès gravillonnés.

Le foyer L'Ilot est implantée au sein du quartier Grand Clément à Villeurbanne. Elle est accessible en transport en commun par deux lignes majeures reliant le centre-ville de Lyon (C3 arrêt « Grand Clément » et T3 arrêt « Gare de Villeurbanne »). Elle est à 15 minutes à pied du siège de l'association situé au sein du FJT Jacques Monod au 85, rue Docteur Frappaz. Elle est à 10 minutes du centre hospitalier Médipôle.

Le quartier d'implantation de la maison est composé de multiples commerces (supermarché, établissement de restauration, boulangerie), d'établissements scolaires et de services (banques, poste) et de zones plus résidentielles (immeubles et maisons individuelles). C'est un quartier vivant avec notamment un marché alimentaire présent 3 fois par semaine.

#### 4.3.2 Public accueilli et projet pédagogique

Le foyer L'Ilot est habilitée à accueillir 6 adolescentes entre 14 et 18 ans placées au civil et accompagnées par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Outre les problématiques citées précédemment, les adolescentes orientées vers le foyer L'Ilot se singularisent par un parcours de vie marqué par l'errance. Elles ont pour la plupart connu un historique de placement long, ponctué de multiples ruptures. Elles font état de grandes difficultés à s'inscrire dans un accompagnement éducatif de long terme au regard de leur présence irrégulière sur leur lieu de vie.

L'histoire personnelle de ces jeunes est synonyme de traumatismes (violences intrafamiliales, abandon, carences éducatives aggravées). Elles n'ont pu rencontrer jusque-là l'étayage adapté afin de se réapproprier leur vécu et trouver une voie de résilience. Le trouble du questionnement adolescent se rajoutant à cela, ces jeunes éprouvent une insécurité majeure dans le lien aux autres. Celui-ci peut être alors vécu, à leur sens, comme persécutant voire dangereux.

Face au risque que représente l'attachement, ces jeunes adoptent des modalités de communication défensives (rejet, violence verbale et physique), d'évitement (fugues, désynchronisation) et s'arment de pratiques leur offrant une apparente maîtrise de leur corps et de leur situation (consommation de stupéfiants, prostitution, acte de délinquance).

Le caractère exacerbé et cumulatif de ces manifestations met en difficulté les professionnels de la protection de l'enfance. Le cadre d'accueil proposé par une majeure partie des MECS ne peut correspondre aux besoins d'accompagnement de ces jeunes. En effet celles-ci demandent aux professionnels d'être en mesure de proposer sur le temps long des pratiques éducatives faisant preuve d'agilité. Elles ne peuvent s'adapter de manière systématique à des règles de fonctionnement institutionnel, bien que pensées selon des normes adaptées pour des mineures.

En outre, tel que décrit précédemment pour le foyer ANEF, les adaptations institutionnelles réalisées à la marge pour ces jeunes, ne peuvent convenir à l'ensemble des adolescentes reçues. Ceci crée un biais où la souplesse de fonctionnement de l'établissement favorise le lien éducatif avec les jeunes en errance mais se fait au détriment des autres jeunes ayant besoin, au contraire, d'un cadre plus contenant.

Dans ce contexte, le projet pédagogique du foyer L'Ilot est de proposer un lieu de vie dédié à ces adolescentes au prise de ces problématiques d'errance. En s'appuyant sur les pratiques développées au sein du foyer ANEF, il s'agit de faire vivre un espace d'accueil et d'hébergement en ville afin que ces adolescentes bénéficient d'un lieu de repos, accessible et sécurisant.

La souplesse de fonctionnement et la convivialité du lieu en tant que petit groupe de vie, visent à susciter l'adhésion de ces adolescentes. Face à leur rythme quotidien morcelé, l'espace de vie de la maison doit leur donner envie de venir s'y poser. La capacité d'écoute et d'adaptation des professionnels ont pour finalité de restaurer un lien de confiance écorné avec l'adulte. L'entretien de ce lien est un objectif majeur des professionnels, il est un instrument d'adhésion mais surtout de crédit de leur parole vis-à-vis des jeunes. Il est le moyen indispensable qui leur permettra d'être accompagnées vers une sortie de leurs mises en danger et vers l'amorce d'un projet de vie résilient.

#### 4.3.3 Le processus d'accueil

Au regard du public visé, les modalités d'accueil au sein de le foyer L'Ilot se doivent d'être adaptatives. Compte tenu des difficultés pour ces jeunes à s'intégrer dans un cadre institutionnel classique, les modalités d'entrée ne peuvent suivre le même protocole que pour les autres services.

En outre le nombre restreint de places au sein du lieu de vie peut amener à un phénomène de saturation des demandes d'admission. C'est pourquoi le processus d'accueil est copiloté en lien avec la DPPE. Cette dernière sera chargée de l'acheminement des demandes vers le chef

de service du dispositif ANEF. Elle exercera donc une fonction de premier filtre des demandes que leur adressent les travailleurs sociaux de l'ASE.

- Pour les 5 places d'accueil pérenne

Lorsque le chef de service reçoit un dossier d'admission il le met à l'étude auprès de l'équipe éducative. Celui-ci fait l'objet d'un échange en réunion clinique au plus tard dans les 7 jours qui suivent la réception du dossier.

Sur la base du dossier transmis, l'équipe éducative et le chef de service étudient l'accompagnement potentiel que le service est à même de proposer auprès de l'adolescente. Ils se soucient de l'adéquation entre ses besoins repérés et la dynamique du groupe accueilli dans la maison à l'instant de la demande.

Si la demande reçoit un avis défavorable ou demande à être reportée, le chef de service fournit une réponse argumentée auprès de la DPPE.

Si la demande reçoit un avis favorable le chef de service transmet un questionnaire au travailleur social afin de compléter les éléments présents dans le dossier d'admission. Cet outil permet d'interroger le quotidien de l'adolescente de manière pragmatique<sup>26</sup> et de préparer son entretien d'entrée. En parallèle il lui transfère également un livret d'accueil comprenant des photos de la maison et les règles de vie explicitées. Le travailleur social se charge alors de compléter le questionnaire, si possible avec la jeune, et renvoie les éléments auprès du chef de service dans les 7 jours suivants.

Selon les informations reçues par le travailleur social, les modalités d'admission peuvent prendre plusieurs formes :

- Entretien sur site avec l'adolescente, le travailleur social, le coordinateur et le chef de service. Lors de cet échange le cadre d'accueil est explicité, la jeune y expose son souhait d'accompagnement et visite les lieux avec le coordinateur. En fonction de la rencontre l'entrée de la jeune peut être organisée le jour-même.
- Une rencontre de l'adolescente à l'extérieur de l'établissement avec le coordinateur et le travailleur social ASE. Ce type d'entretien vise à présenter le service de manière ouverte afin de créer une première accroche avec la jeune et lui donner l'envie de visiter voire intégrer le lieu de vie.

---

<sup>26</sup> Rythme de sommeil, habitudes alimentaires, gestion du téléphone, contact avec la famille

- Une visite simple des lieux par la jeune avec le coordinateur afin de lui permettre d'appréhender les lieux et son fonctionnement avant d'avancer plus loin dans son processus d'admission.
- Pour la place d'accueil de répit

La place d'accueil de répit est destinée à des adolescentes placées dans un établissement de la protection de l'enfance de la Métropole. Elle vise à accompagner des jeunes nécessitant une sortie temporaire de leur cadre de prise en charge habituel.

Ces accueils se font sur orientation de la DPPE auprès du chef de service du dispositif ANEF. La durée de leur prise en charge est convenue en amont de leur arrivée. Les entrées sont possibles sur les plages horaires de présence éducative (7h-23h).

Si le chef de service donne un avis favorable à l'accueil d'une jeune sur la place de répit, son admission est possible le jour même. Une des deux chambres du rez-de-chaussée de la maison est prévue à cet effet. Le coordinateur veille, en lien avec la maitresse de maison, à ce que cette chambre soit constamment prête<sup>27</sup>.

Le chef de service rencontre la jeune concernée le jour de son arrivée ou le lendemain<sup>28</sup> afin de lui réexpliquer le cadre de fonctionnement de la maison.

- L'arrivée de la jeune au sein de la maison

Quel que soit la place visée, l'arrivée d'une jeune au sein de la maison est centrée sur sa découverte des lieux et la satisfaction de ses besoins primaires. L'éducateur chargé de l'accueil organise l'arrivée de la manière suivante :

- Visite des locaux dans leur ensemble et reprise des règles afférentes à chaque espace
- Entrée dans la chambre destinée à la jeune, explication du fonctionnement du matériel, réalisation d'un état des lieux
- Selon les besoins de l'adolescente, élaboration avec elle d'un kit d'hygiène et de vêture via le local de stockage.
- Si besoin et selon l'horaire d'arrivée, élaboration d'un repas chaud simple avec elle.

---

<sup>27</sup> Chambre nettoyée, linge de lit changé et kit d'accueil à disposition (livret d'accueil, linge de toilette, produits hygiène de base)

<sup>28</sup> La rencontre est différée au lundi si l'accueil est réalisé un vendredi soir. Dans ce cas, l'équipe éducative est attentive à réaliser l'explicitation du cadre au moment de l'arrivée de la jeune.

- Prises de renseignement administratif (photo identité, numéro de téléphone, abonnement TCL, traitement en cours)

Lors de la visite des locaux, le psychologue rattaché au service rencontre la jeune seule dans un cadre qui se veut adaptable<sup>29</sup> (bureau ou autour d'un temps banalisé dans les locaux). Il adopte une démarche « d'aller-vers » et se montre vigilant à la disponibilité de la jeune à cette rencontre. Celle-ci peut être différée si besoin, l'important dans ce cadre étant de désacraliser la rencontre avec ce professionnel.

Lors du point administratif, si la jeune ne dispose pas de téléphone, l'éducateur questionne son mode de communication habituel. Selon la situation et après échange en réunion d'équipe, le service met à disposition des téléphones portables<sup>30</sup> avec puce afin de conserver un moyen de communication avec la jeune.

Dans la première semaine d'arrivée de la jeune, le coordinateur en lien avec l'équipe éducative, veille à ce que soit réalisé :

- Une visite du quartier d'implantation de la maison avec une présentation des moyens d'accès et des commerces environnants
- Un complément d'achat de vêtue et d'hygiène si besoin
- Une présentation des activités et médiations proposées dans la maison et représentées au sein du tableau d'accueil dans la salle à manger de l'établissement.
- Le bilan de santé avec le médecin généraliste du dispositif

Les phases de mise en place progressive de l'accompagnement suivent le même processus que pour les autres services. Le DIPEC est rempli et signé dans les 15 premiers jours d'arrivée, un recueil des besoins, une rencontre avec la famille et une synthèse avec le travailleur social ASE sont réalisés dans le premier mois. Le PPI est présenté et signé au terme des trois mois de présence.

Au regard de la sensibilité des jeunes accueillies au lien de confiance, la place accordée aux parents dans l'enceinte du lieu de vie est adaptée en fonction de chaque situation. La jeune est informée que ses parents sont sollicités pour toutes les questions afférentes à l'autorité

---

<sup>29</sup> Si le psychologue est absent le jour d'arrivée, il rencontre la jeune selon les mêmes modalités dans les 7 jours qui suivent.

<sup>30</sup> Les téléphones proposés sont des téléphones simples, sans accès internet et application. La première recharge est prise en charge par le service (partenariat Emmaüs connect), les suivantes sont financées par les jeunes via leur allocation mensuelle.

parentale et qu'une rencontre sera programmée avec l'équipe du service dans les premières semaines de son arrivée.

Sur la forme, la rencontre sera adaptative également. Le premier rendez-vous peut avoir lieu dans l'espace d'accueil de la petite maison en présence ou non de la jeune. La visite du bâtiment d'hébergement ne se fera, qu'après consentement de sa part.

Sur le fond, le premier entretien vise tout particulièrement à réceptionner le parcours des parents en termes d'accompagnement. Il s'agit pour l'équipe éducative de comprendre le positionnement parental, les solutions éducatives envisagées par le passé et de créer l'amorce d'une collaboration avec les professionnels. Les parcours d'errance vécu par les jeunes accueillies mettent à mal la relation parents-enfant, il convient de le prendre en compte. Aussi ces rencontres avec les professionnels peuvent être réitérées et potentiellement associées à la présence du psychologue afin de favoriser la relation coopérative.

#### 4.3.4 La vie quotidienne

La vie quotidienne du service est à la fois un cadre de référence en termes de rythme de vie et un support à l'adhésion des jeunes. Dans le cadre d'un lieu de vie, le quotidien est régulé, entre autres, par les besoins liés à la vie de cet espace commun et partagé avec les jeunes. Ainsi une journée type est amenée à se dérouler comme suit :

- Petit déjeuner accessible de 6h30 à 9h30 : Temps en présence d'un éducateur du service qui partage ce temps de repas tout en respectant le rythme d'éveil de chacune des jeunes présentes.
- Temps de médiation court entre 10h et 11h : Ce temps peut être à la fois ludique ou fonctionnel à la vie de la maison. Il s'agit d'ateliers courts, préparé en avance par l'équipe éducative selon les appétences de chaque éducateur. Il peut s'agir d'expressions artistiques, de temps sportifs ou de déplacement sur le marché du secteur.
- Préparation du déjeuner / repas (11h-13h) : selon le jour de la semaine, les déjeuners sont soit préparés en amont par le cuisinier, soit préparés par les éducateurs. Les déjeuners sont collectifs, en présence des éducateurs de service et du psychologue le lundi midi.
- Temps d'accompagnement / médiation large (14h-16h30) : Ce temps est dédié aux accompagnements individuels propre au projet de chaque jeune. Il peut néanmoins être ponctués de médiations plus larges et extérieures au lieu de vie (Ateliers socio-esthétique, sorties extérieures, interventions partenaires (addictologie, Planning))



- Temps de goûter (16h30-17h)
- Temps d'entretien de la maison (17h-18h) : Ce temps est ritualisé concernant l'entretien des parties communes de la maison. Par l'exécution de tâches simples d'entretien, les éducateurs invitent les jeunes à prendre soin de leur lieu d'hébergement et symboliquement d'elles-mêmes.
- Préparation du diner / repas (18h-19h30) : Hormis le mardi et le jeudi soir, la préparation du repas est un temps éducatif assuré par les éducateurs de service. Au même titre que les courses réalisées le matin, les jeunes y sont associées et découvrent par cet intermédiaire la préparation de repas simples. A minima, ces temps permettent de faire vivre un espace chaleureux au sein de la maison, la cuisine étant semi ouverte sur la salle à manger. Redonner plaisir à la prise d'un repas, au fait de le partager participent directement du processus de restauration des adolescentes accueillies.
- Temps convivial (19h30-22h) : La fin du repas n'est pas un temps clos. Selon le déroulé de celui-ci, les éducateurs sont amenés à le faire perdurer autour d'échanges avec les jeunes. Seule la contrainte du nettoyage de l'espace repas demeure. La pensée de ce temps est de ne pas faire peser la contrainte de gestion d'un grand collectif mais bien de pouvoir s'adapter à la dynamique du groupe quotidiennement. Selon cette dernière, la soirée perdure au travers de jeux, du visionnage d'un film ou par des temps individuels pris avec les jeunes.

Cette organisation est une matrice investie par les professionnels de la maison. Elle leur sert de point de repère pour alimenter le quotidien des adolescentes accueillies. En investissant le lieu de vie, les professionnels montrent une forme d'exemple que les jeunes peuvent aisément questionner voire s'y rattacher. La prise de soin de la maison décale le « sujet soigné » et facilite l'échange indirect avec les jeunes à leur propos.

Au regard du public accueilli, certains de ces temps devront être adaptés voire annulés en raison de l'absence de jeunes ou de la mobilisation des éducateurs sur un évènement indésirable. L'intérêt du format d'accueil en lieu de vie est de pouvoir moduler l'organisation plus aisément que sur un collectif important. Un atelier non réalisé peut être décalé, l'importance étant mise à cet égard sur la continuité du lien (faire vivre ensemble un espace de vie) et non sur la temporalité stricte de l'organisation. En associant les jeunes accueillies à la vie du lieu, l'équipe éducative les invite à se saisir d'un objet commun, à leur faire prendre conscience des incidences de leurs actes. Ils leur permettent de faire l'expérience, à humble

échelle, d'une réelle maîtrise de leur vie quotidienne tout en mesurant l'impact sur leur entourage.

#### 4.3.5 Les modalités d'accompagnement

La spécificité des problématiques liées à l'errance des adolescentes accueillies nécessite un cadre de référence d'action commun des professionnels de le foyer L'Ilot. L'organisation du service sous les modalités d'un lieu de vie accroît leur implication auprès des jeunes. Ainsi, outre l'équipe éducative et paramédical, l'association veille à ce que les veilleurs de nuits, la maitresse de maison et le cuisinier puissent, eux aussi, être sensibilisés aux problématiques rencontrées. L'inscription de ces professionnels aux actions de formation ou de sensibilisation<sup>31</sup> vise à ce que chacun, depuis ses fonctions, élabore sa pratique à partir d'un référentiel partagé.

- L'équipe éducative et les veilleurs de nuit

Les éducateurs sont présents 7 jours / 7 et 365 jours/ an sur une amplitude horaire couvrant la période 7h – 23h. Les veilleurs assurent pour leur part une amplitude de 22h30 à 7h15. Selon les mêmes modalités de communication que pour le foyer ANEF, les transmissions entre professionnels sont facilitées par :

- Des temps de relève à 7h, 14h et 22h30
- Un cahier de liaison informatisé et sauvegardé sur serveur auxquels les professionnels éducatifs et les veilleurs ont accès sur site.
- Un relevé de décision numérique faisant suite à chaque réunion éducative

Le coordinateur du service assure une présence en journée les jours ouvrés. Tout comme son homologue du foyer ANEF il joue un rôle d'appui éducatif au quotidien auprès des adolescentes, il facilite la communication entre les professionnels et la prise de décision.

L'amplitude horaire de l'équipe éducative est élargie en comparaison des autres services au regard de la spécificité du public accueilli. La désynchronisation des adolescentes est accrue lorsqu'elles sont inscrites dans un parcours d'errance. Aussi il convient aux éducateurs de s'y adapter pour partie en renforçant leur présence lors des soirées. Ceci participe de la démarche « d'aller-vers » indispensable à la création et au maintien du lien éducatif avec ces jeunes. Les

---

<sup>31</sup> L'action de sensibilisation de l'Amicale du Nid sur la prostitution des mineures, d'Addiction France, la formation à la gestion de la violence sont autant de thématiques que ces professionnels côtoient au quotidien et qui nécessite un étayage formatif.

pratiques de l'équipe éducative font ainsi preuve de souplesse afin d'accéder aux jeunes, y compris celles en situation de fugue. Cette adaptation ne vise pas à banaliser ce type de mises en danger, mais bien à composer avec ces éléments et d'éviter la répétition des ruptures passées.

Outre les échanges entre professionnels, l'équipe éducative dispose d'outils de communication facilitant le maintien du lien avec les adolescentes prises en charge. Une part de ce travail s'inscrit dans l'usage des réseaux sociaux à des fins de communication avec les jeunes. A ce titre elle se montre attentive aux usages faits des applications par les jeunes et peut être amenée à elle-même y prendre part dans le cadre de conversations<sup>32</sup> notamment avec celles se maintenant à distance du lieu de vie.

Les instances de régulation de l'équipe éducative de le foyer L'Ilot sont organisées comme suit :

- Une réunion clinique animée par le chef de service le mardi matin de 10h à 12h
- Une réunion organisationnelle animée par le coordinateur le mardi de 13h à 15h
- Une réunion d'analyse de la pratique de 2h un mardi après-midi toutes les 3 semaines de 13h à 15h.

L'accompagnement éducatif individualisé est mené par l'ensemble de l'équipe éducative et plus spécifiquement par un duo de référents, selon les mêmes modalités qu'au sein du foyer ANEF.

- Le cuisinier et la maitresse de maison

Le cuisinier est présent tous les mardis de 12h à 21h et vendredi de 9h à 17h30

La maitresse de maison est présente chaque mardi de 8h à 15h, les jeudis de 14h à 21h et un vendredi sur deux de 9h à 16h.

Ces deux professionnels ont des tâches techniques distinctes et complémentaires, mais disposent d'un rôle éducatif commun auprès des jeunes de la maison. Les questions d'alimentation et d'hygiène ont trait à la dimension du soin apporté à ces jeunes et touchent, à certains égards, une part de l'intime de celles-ci. Ils convient donc pour ces professionnels d'incarner leur fonction avec tact, non jugement et bienveillance.

---

<sup>32</sup> L'usage des messageries privées d'application comme Snapchat et Instagram par les éducateurs du foyer ANEF ont permis de maintenir le lien avec nombre d'adolescentes se montrant réticentes à tout autre forme de liens.

La préparation d'un repas ou d'un goûter, l'apprentissage du nettoyage du linge sont des actes d'apparence anodins mais qui contribuent en réalité au processus de restauration de ces jeunes. L'attention et la disponibilité qu'ils nécessitent favorisent la mise en confiance des jeunes et les invitent à investir les lieux au titre d'un refuge, ne serait-ce que de manière temporaire.

- Le psychologue

Le psychologue est présent chaque lundi de 12h à 19h30 et le mardi de 9h à 12h.

Ces plages horaires lui permettent une présence suffisamment continue afin d'investir le lieu de vie sur des temps quotidiens de la maison. Il participe au déjeuner et au dîner du lundi ainsi qu'au petit déjeuner du mardi matin. Cet enchaînement permet aux jeunes de le visualiser comme un professionnel contribuant à la vie du lieu, presque banalisé et par conséquent accessible à l'échange.

Sa pratique s'adapte aux jeunes en présence, il est force de proposition, notamment en matière de médiation à proposer auprès des jeunes le lundi après-midi. Son accompagnement est concerté et mis en cohérence avec les actions de l'équipe éducative. Il participe pour cela à l'ensemble de la réunion clinique du mardi matin.

#### 4.3.6 La participation des jeunes accueillies

La participation des adolescentes à la vie institutionnelle suit le même modèle que les deux autres services.

- Conseil de la vie social annuel, présidé par le directeur de l'association
- Réunion des filles mensuelle animée par le coordinateur et une fois par trimestre par le chef de service.

La dimension de la participation est néanmoins plus accentuée au quotidien. Comme expliqué précédemment, la pédagogie du foyer L'Ilot vise à impliquer les jeunes dans le fonctionnement quotidien du lieu. Aussi les jeunes présentes sont amenées à se positionner sur les modalités d'organisation de manière régulière comme par exemple, la planification des médiations, les propositions d'aménagement des lieux ou encore l'élaboration des menus réalisés avec l'équipe éducative.

## **5. Auto-évaluation des pratiques**

Conformément aux dispositions de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 le dispositif ANEF est dans l'obligation d'organiser une évaluation de son fonctionnement par un organisme évaluateur externe tous les 5 ans. Comme pour l'ensemble des ESSMS, celui-ci s'appuie sur le référentiel commun édité par la Haute Autorité de Santé.

Le référentiel d'évaluation est divisé en 3 chapitres (La personne accompagnée, les professionnels, l'ESSMS) regroupant chacun 9 thématiques :

- La bientraitance et l'éthique
- Les droits de la personne accompagnée
- L'expression et la participation de la personne accompagnée
- La co-construction et la personnalisation du projet d'accompagnement
- L'accompagnement à l'autonomie
- L'accompagnement à la santé
- La continuité et la fluidité des parcours
- La politique des ressources humaines
- La démarche qualité et gestion des risques

Outre cette évaluation externe, le dispositif ANEF se dote d'un processus d'auto-évaluation annuelle de ses pratiques. L'objectif est de mesurer annuellement l'effectivité, la pertinence et l'appréciation des modalités d'accueil de chacun des trois services.

Cette auto-évaluation est pilotée par le conseil d'administration de l'association Relais et le directeur associatif. Elle est réalisée en concertation avec les équipes pluridisciplinaires de chaque service sur la base du croisement :

- Du projet d'établissement du dispositif
- Du compte-rendu du Conseil de la Vie Sociale de l'année
- Du compte-rendu de l'ensemble des réunions des résidentes de l'année passée

- De l'étude de l'ensemble des signalements d'évènements indésirables de l'année passée
- De l'analyse des résultats d'un questionnaire annuel proposé auprès de l'ensemble des adolescentes accueillies au sein du dispositif

Le questionnaire est proposé sous un format numérique, il est non obligatoire et garantit l'anonymat des réponses. Il se présente sous un format court d'une quinzaine de questions se rapportant aux thématiques du référentiel de la HAS. Une attention particulière est portée à ne pas induire de biais de conformité dans les questions et de leur donner une forme accessible au public.

L'analyse croisée de ces résultats permet d'offrir une photographie de l'institution à un instant donné. Elle permet de mesurer l'écart entre l'offre de service proposée, la réalité des accompagnements tenus et leur perception par les jeunes accueillis. L'évaluation qui en est faite par les professionnels vise à ajuster leur pratique annuellement. Celle-ci donne lieu à une note annuelle indiquant les résultats et axes de travail par service pour les mois suivants. Elle est transmise chaque année à la DPPE et archivée en vue d'une remise à l'organisme évaluateur tous les 5 ans.